

**Togo: Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée —
Document du point de décision**

Ce document a été préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans le cadre de l'examen, par le Conseil d'administration, de l'analyse de viabilité de la dette du Togo entreprise au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Il a été rédigé à partir des informations disponibles au 7 novembre 2008, date à laquelle il a été achevé. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les opinions du gouvernement du Togo ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Document de point de décision

Préparé par les services de l' Association internationale de développement et du
Fonds monétaire international

Approuvé par Danny Leipziger et Obiageli K. Ezekwesili (IDA) et
Thomas Krueger et Anthony Boote (FMI)

7 novembre 2008

Table des matières	Page
Résumé analytique	i
I. Introduction	1
II. Généralités et admissibilité	2
A. Statut FRPC et IDA.....	2
B. Pauvreté et questions sociales	3
C. Évolutions politiques et économiques récentes.....	4
D. Antécédents d'application des politiques et évolutions de la gouvernance	5
III. Stratégie et perspectives à moyen terme.....	6
A. Programme de réformes et stratégie du DSRP-I.....	6
B. Processus du DSRP	8
C. Cadre macroéconomique.....	8
IV. Analyse de la dette et assistance PPTE et IADM possible.....	11
A. Situation du rapprochement des données de la dette	11
B. Structure de la dette extérieure.....	11
C. Assistance possible dans le cadre de l'initiative PPTE	12
D. Assistance au titre de l'IADM et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE	16
E. Impact de l'allègement de dette PPTE et IADM sur les ratios et l'analyse de sensibilité de la dette.....	16
V. Point de décision et point d'achèvement flottant.....	18
A. Déclencheurs du point d'achèvement flottant.....	18

B. Suivi de la dépense publique après fourniture de l'assistance PPTE.....	21
VI. Thèmes de discussion	22

Tableaux

Tableau 1: Cadre macroéconomique à moyen et à long terme, principaux indicateurs, 2007-27.....	10
Tableau 2: Stocks de la dette en valeur nominale et en valeur actualisée nette fin-2007 par groupes de créanciers.....	12
Tableau 3: Assistance de l'initiative PPTE dans le cadre d'une démarche de répartition proportionnelle des charges	13

Encadrés

Encadré 1: Apurement des arriérés.....	15
Encadré 2: Déclencheurs Du Point D'achèvement Flottant	20
Encadré 3: Dépenses prioritaires à moyen terme.....	22

Annexes

I. Togo: Capacité de gestion de la dette.....	38
II. Togo: Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité la dette	40

LISTE D'ACRONYMES

BAfD	Banque africaine de développement
FAfD	Fonds africain de développement
AFRITAC-Ouest	Centre d'assistance technique d'Afrique de l'Ouest (Bamako)
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CBAO	Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale
AVD	Analyse de viabilité de la dette
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
APE	Accord de partenariat économique
AUPC	Assistance d'urgence post-conflit
UE	Union européenne
FED	Fonds européen de développement
FEGECE	Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente
FSF	Facilité d'aide aux États fragiles (BAfD)
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
SFP	Statistiques de finances publiques
PPTE	Pays pauvres très endettés
FIDA	Fonds international de développement agricole
IDA	Association internationale de développement
FMI	Fonds monétaire international
BIsD	Banque islamique de développement
LIC	Pays à faible revenu
ODM	Objectifs de développement du millénaire
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
VAN	Valeur actualisée nette
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
PEMFAR	Examen de la responsabilité financière et de la gestion des dépenses publiques
GFP	Gestion des finances publiques
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La république du Togo (ci-après le Togo), après plus d'une décennie d'accès limité à l'assistance extérieure, a fait des progrès significatifs dans ses réformes politiques et économiques, et a régularisé ses relations avec ses principaux partenaires de développement, notamment l'IDA, le FMI, la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne. Les résultats économiques s'améliorent bien que le pays ait été durement affecté par l'envolée récente des prix de l'alimentation et des carburants ainsi que par de sévères inondations au cours de l'été. Du fait de la crise politique prolongée, de l'interruption de l'aide étrangère et du déclin économique, les indicateurs sociaux du Togo demeurent parmi les plus bas du monde.

L'analyse d'allègement de la dette (AAD) confirme que le Togo serait admissible à un allègement de dette au guichet budgétaire de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La dette extérieure publique et à garantie publique du Togo était estimée en valeur nominale à 2,2 milliards de dollars EU fin décembre 2007. Après application des mécanismes d'allègement de dette classiques, la VAN du ratio dette/recettes du Togo fin 2007 est estimée à 309 %, ce qui est supérieur au seuil de l'initiative PPTE, qui est de 250 %.

Le Togo a aussi satisfait aux autres conditions d'admissibilité à un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE. En particulier, le Togo: i) a adopté un DSRP intérimaire (DSRP-I) en mars 2008; et ii) a établi des antécédents satisfaisants d'application des politiques dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et l'IDA. En outre, les services du FMI et de l'IDA et les autorités togolaises sont parvenus à un accord concernant les déclencheurs appropriés du point d'achèvement. En dehors du déclencheur relatif à la santé qui a été modifié récemment, et de quelques raffinements rédactionnels mineurs des déclencheurs relatifs à la cour des Comptes, à la passation des marchés et à la gouvernance, les déclencheurs sont les mêmes que ceux présentés dans le document préliminaire, lesquels avaient été avalisés d'une façon générale par les administrateurs du FMI et de l'IDA au cours de leurs entretiens de septembre 2008.

Réduire la VAN du ratio dette/recettes du Togo à 250 % exige un allègement de dette total de 270 millions de dollars EU en valeur actualisée nette au titre de l'initiative PPTE, ce qui implique un facteur de réduction commun de 19 %. Une analyse de sensibilité de la dette extérieure du Togo après livraison de la totalité de l'assistance de l'initiative PPTE montre que même en cas d'aggravation des conditions économiques, les ratios de la dette du Togo demeurent inférieurs aux seuils de l'initiative PPTE.

En atteignant le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Togo se qualifiera également pour un allègement au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), dont on estime qu'il réduira le service de la dette envers l'IDA et la BAfD approximativement de 404 millions de dollars EU (en VAN).

I. INTRODUCTION

1. **Ce document, préparé en commun par les services du FMI et de l'IDA, présente une évaluation de l'admissibilité et de la qualification de la république du Togo (ci-après le Togo) à recevoir une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée.**¹ Le document est basé sur le document PPTE préliminaire pour le Togo examiné par les conseils d'administration du FMI et de l'IDA les 22 et 23 septembre 2008, respectivement.² Les administrateurs ont décidé que le Togo était admissible au bénéfice de l'assistance de l'initiative PPTE et que le Togo pourrait atteindre son point de décision sous réserve qu'il continue de présenter des résultats satisfaisants dans le cadre de l'accord FRPC et convienne de déclencheurs appropriés pour le point d'achèvement. En ce qui concerne ces derniers, les administrateurs approuvent d'une manière générale les déclencheurs définis dans le document préliminaire. Les principaux changements et ajouts au document PPTE préliminaire sont: i) un résumé des évolutions politiques et économiques récentes; ii) un exposé du processus du DSRP et du programme de réformes du Togo; iii) une mise à jour du cadre macroéconomique; iv) une modification du déclencheur du point d'achèvement flottant du secteur de la santé et des raffinements rédactionnels mineurs de la définition des déclencheurs portant sur la cour des Comptes, la passation des marchés et la gouvernance; et v) des annexes contenant une analyse de viabilité de la dette (AVD) dans le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et une évaluation de la capacité de gestion de la dette.

2. **L'analyse indique qu'après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, la VAN du ratio dette/recettes du Togo fin 2007 était supérieure au seuil de l'initiative PPTE.** Le Togo a adopté un DSRP-I et a établi des antécédents satisfaisants d'application des politiques dans le cadre de programmes appuyés respectivement par le FMI et l'IDA. En outre, les autorités togolaises et les services du FMI et l'IDA sont parvenus à des accords concernant les déclencheurs appropriés du point d'achèvement.³ Le Togo est donc admissible à un allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE et pourrait à présent atteindre son point de décision PPTE.⁴

3. **L'allègement de dette PPTE envisageable est estimé à 270 millions de dollars EU en VAN.** Comme le Togo, encore récemment, n'assurait pas le service de sa dette envers la

¹ « L'initiative PPTE renforcée » est désignée comme « initiative PPTE » dans la suite du document.

² « République du Togo – Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE): document préliminaire », 2 septembre 2008, IDA/45004-TG.

³ Le DSRP-I du Togo a été adopté en mars 2008, et examiné par les conseils d'administration du FMI et de l'IDA en avril 2008. On s'attend que le DSRP définitif sera achevé dans la première moitié de 2009.

⁴ Le Togo est inscrit sur la liste des pays dont les droits à l'admissibilité au bénéfice de l'initiative PPTE ont été prorogés. Voir IDA et FMI, « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Issues Related to the Sunset Clause, » 18 août 2006, IDA/R2006-0175.

plupart de ses créanciers, l'allègement de dette PPTE a été fourni en partie sous forme d'apurement d'arriérés et ne créera pas immédiatement d'espace budgétaire additionnel. Cependant la résolution des arriérés donne accès au Togo à une assistance supplémentaire au développement, pour l'aider à progresser vers les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Lorsqu'il atteindra son point d'achèvement PPTE, le Togo aura accès à un allègement de dette d'environ 404 millions de dollars EU en VAN au titre de l'initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM).

4. **Le document est organisé comme suit.** La section II présente des généralités et des informations sur l'admissibilité du Togo au bénéfice de l'initiative PPTE. La section III expose la stratégie et les perspectives à moyen terme, notamment des informations sur le processus du DSRP et le cadre macroéconomique. La section IV résume l'AAD et présente le volume de l'éventuelle assistance PPTE et IADM et de l'assistance additionnelle bilatérale et multilatérale au-delà de ces initiatives. La section V expose les déclencheurs du point d'achèvement flottant, et présente le suivi de l'emploi des ressources PPTE. La section VI présente les questions qui seront soumises à l'examen des administrateurs.

II. GÉNÉRALITÉS ET ADMISSIBILITÉ

A. Statut FRPC et IDA

5. **Après la réussite d'un programme suivi par le FMI, le conseil d'administration du FMI a approuvé le 21 avril 2008 un accord de trois ans au titre de la FRPC, le premier depuis le milieu des années 1990.** Le programme appuyé par la FRPC, ancré sur le DSRP-I, vise à revitaliser la croissance économique et à améliorer les niveaux de vie dans un environnement macroéconomique stable : i) en ramenant la dette publique à un niveau soutenable; ii) en facilitant la reprise de l'assistance extérieure; iii) en accroissant les ressources pour l'infrastructure, la santé et l'éducation; iv) en renforçant la gouvernance budgétaire; v) en restructurant les banques fragiles; et vi) en réformant l'environnement des affaires et les entreprises d'État. Les résultats obtenus dans le cadre du programme FRPC ont été bons, tous les critères de réalisation de la première revue ayant été atteints et les réformes de la gouvernance budgétaire continuant de progresser, ainsi que des mesures pour réformer les banques et entreprises d'État. Le financement total disponible dans le cadre de l'accord de trois ans est passé de 66,1 millions de DTS à 84,4 millions de DTS pour aider le Togo à atténuer l'impact des chocs des prix mondiaux et des récentes inondations.

6. **Le Togo est un pays IDA-seulement avec un revenu national brut (RNB) de 360 dollars EU par habitant en 2007 (selon la méthodologie de l'Atlas de la Banque mondiale).** Après que le conseil d'administration de l'IDA ait examiné une stratégie de rétablissement des relations en décembre 2004, une note de stratégie intérimaire a été présentée au conseil de l'IDA le 29 mai 2008. La note détaille un programme d'appui qui est étroitement aligné sur le DSRP-I du gouvernement et vise à aider le Togo à se remettre de sa

longue période d'instabilité et de suspension de l'aide et à commencer à jeter les fondations d'une croissance durable et partagée à moyen terme. Le programme consolide et normalise les travaux appuyés par la Banque mondiale dans les domaines de la gouvernance économique, de la remise en état de l'infrastructure et du développement des collectivités locales. En mai 2008, des arriérés envers l'IDA ont été apurés au moyen d'un prêt relais fourni par un créancier bilatéral. Le Togo a ensuite utilisé le montant d'un don reçu dans le cadre d'une opération de politique de développement (OPD) pour rembourser le prêt relais.

B. Pauvreté et questions sociales

7. **La longue crise politique du Togo a eu un impact significatif sur les indicateurs sociaux, qui sont souvent inférieurs à ceux des pays voisins.** La période d'instabilité politique et le retrait concomitant de l'appui des donateurs ont entraîné un déclin économique qui a réduit les niveaux de vie d'une grande partie de la population. Les dépenses de santé, d'éducation et d'investissement public sont très inférieures aux moyennes régionales, ce qui reflète largement le faible niveau de l'aide extérieure, la médiocrité de la gestion des dépenses et leur absence de hiérarchisation. En outre les budgets publics favorisaient les zones urbaines aux dépens des zones rurales; l'investissement dans l'infrastructure des zones rurales était très limité, et il existe un fort chômage dans les zones urbaines. L'indice de développement humain du Togo stagne depuis des années et s'établissait à 0,512 pour 2007-2008, contrairement à l'amélioration graduelle constatée dans une grande partie de l'Afrique sub-saharienne.

Principaux indicateurs sociaux et de la pauvreté – 2006

Pauvreté (% au-dessous du seuil)	62
Adultes alphabétisés (%)	53
Femmes alphabétisées (%)	38
Taux de réussite à l'école primaire (%)	66
Filles scolarisées dans le primaire (%)	92
Mortalité avant 5 ans (pour 1000)	75
Espérance de vie à la naissance (ans)	55
Malnutrition infantile (%; 2000)	25,1
Prévalence du VIH (%; 2005)	3,2

Note: en % de la population totale, sauf indication contraire.
Source: World Development Indicators et DSRP-I du Togo.

8. **Une étude des principaux indicateurs des niveaux de vie effectuée en 2006 indiquait que 62 % environ de la population vivait dans la pauvreté.**⁵ Le niveau de pauvreté était beaucoup plus élevé dans les zones rurales (74 % environ) que dans les zones urbaines (37 % environ). Les régions présentaient aussi des variances significatives, avec un niveau relativement bas dans la zone de Lomé (25 % environ) et une très forte incidence dans la région de Savanes, dans le nord (plus de 90 %). Une étude qualitative des perceptions de la pauvreté au Togo a révélé que la population sondée attribuait l'aggravation des conditions de vie entre 2000 et 2006 principalement aux difficultés économiques et aux problèmes de

⁵ L'étude a été conduite par la direction générale des statistiques du gouvernement du Togo, financée en partie par la Banque mondiale et d'autres donateurs (PNUD, UNICEF et le FNUAP).

santé. Une mauvaise gestion des finances publiques, due en particulier à la mauvaise gestion financière de grandes entreprises d'État dont les pertes ont été financées par le Trésor public, a érodé les ressources disponibles pour les services publics essentiels.

9. **Si certains progrès ont été réalisés en direction des ODM, nombre d'entre eux, au vu des tendances actuelles, ne seront sans doute pas atteints en 2015.** Selon une évaluation récente des ODM,⁶ l'objectif de scolarisation primaire universelle a particulièrement progressé: le taux net de scolarisation primaire et le taux de réussite dans les études primaires se sont améliorés entre 1990 et 2005; le taux d'alphabétisation des jeunes s'est aussi amélioré. En outre, l'objectif de promouvoir l'égalité des sexes a aussi enregistré quelques progrès. Cependant le but de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, ainsi que les objectifs d'accès à des installations d'eau potable et d'assainissement améliorées et de réduction de la mortalité maternelle et infantile seront difficiles à atteindre. L'incidence de la tuberculose a augmenté sur la période et la prévalence du VIH/SIDA parmi la population adulte était estimée à 3,2 % en 2005.

C. Évolutions politiques et économiques récentes

10. **Les élections parlementaires de 2007 ont marqué un tournant de la réforme politique du Togo et ouvert la voie à un retour des donateurs.** Après la mort en 2005 du président Eyadéma Gnassingbé, qui avait dirigé le Togo pendant 38 ans, le Togo a entrepris un processus de réconciliation nationale qui a culminé par des élections parlementaires pluralistes le 14 octobre 2007. Les observateurs internationaux ont jugé que les élections, qui ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement, avaient été libres et transparentes. En septembre 2008, un nouveau premier ministre a été nommé et le gouvernement a été remanié. Au cours d'une table ronde qui s'est tenue à Bruxelles les 18 et 19 septembre 2008, les donateurs se sont engagés à accroître significativement leur assistance afin d'aider le Togo à mettre en œuvre son DSRP-I et le futur DSRP et à répondre aux dépenses prioritaires urgentes.

11. **L'économie du Togo a été gravement affectée par l'envolée des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants ainsi que par les graves inondations de l'été.** Les inondations ont détruit des routes et des ponts le long de la principale artère de communication du Togo entre le Port de Lomé et les pays enclavés du Nord, paralysant le secteur crucial du commerce extérieur et des transports du Togo et perturbant les exportations de biens et de services. Le Togo est aussi l'une des économies les plus affectées par les chocs sur les prix mondiaux, ce qui reflète les importations élevées de produits pétroliers par les secteurs des transports, de l'énergie et des industries du Togo. Bien que le Togo soit presque autosuffisant en matière de production alimentaire, l'envolée des prix de l'alimentation a créé des tensions sociales et gravement érodé les revenus réels des citoyens.

⁶ L'évaluation a été entreprise par le Gouvernement du Togo avec l'appui du PNUD.

12. **L'impact combiné de ces chocs a quasiment donné un coup d'arrêt à la croissance économique.** La croissance réelle du PIB atteindrait tout juste 0,75 % en 2008, selon les projections, tandis que l'inflation devrait atteindre 9 %, alimentée par la hausse des prix alimentaires et pétroliers. Le déficit du solde extérieur courant est projeté en hausse d'un niveau de 6½ % du PIB en 2007 à 11 % en 2008. Une modeste reprise économique est attendue pour 2009, tirée par l'accroissement de l'investissement et la reprise des transports régionaux, tandis que l'inflation ralentirait considérablement selon les projections, car on s'attend que les prix locaux de l'alimentation vont baisser par rapport aux sommets atteints récemment.

D. Antécédents d'application des politiques et évolutions de la gouvernance

13. **Le Togo émerge de plus d'une décennie de crise politique, d'interruption de l'assistance extérieure et de déclin économique.** Les performances de croissance du Togo sont parmi les plus faibles d'Afrique sub-saharienne, le revenu par habitant ayant diminué en moyenne de un pour cent par an depuis le début des années 1980. L'interminable crise sociopolitique et le retrait de l'appui des donateurs ont ravagé l'économie, l'infrastructure et les institutions du Togo. Les secteurs exportateurs traditionnels ont souffert de termes de l'échange défavorables et de la mauvaise gestion des entreprises d'État. Des problèmes de gouvernance et des difficultés dans le secteur bancaire ont découragé l'investissement privé. Une lourde dette extérieure et la mauvaise gestion des finances publiques ont entraîné une accumulation rapide d'arriérés. Les récentes réformes politiques et économiques ont ouvert la voie à une reprise des activités des donateurs.

14. **En 2006, les autorités togolaises ont lancé un ambitieux programme de réformes économiques, initialement soutenu par un programme suivi par le FMI.** Les résultats obtenus ont été bons : tous les objectifs quantitatifs ont été aisément atteints et les réformes structurelles concernant la gouvernance ont progressé. Des réformes administratives entreprises par les nouveaux directeurs des impôts et des douanes nommés en mai 2006 ont permis d'élargir la base d'imposition et de recouvrer des arriérés, accroissant les recettes fiscales qui sont passées de 15¾ % du PIB en 2005 à 17 % en 2007. En dépit de pressions électorales et de nouvelles dépenses pour faire face à la crise de l'énergie, les dépenses ont été maintenues quelque peu inférieures à l'objectif. De ce fait, la position du budget primaire pour 2007 a été dans l'ensemble équilibrée, au lieu d'un déficit primaire de 1 % du PIB en 2006, ce qui a permis une réduction nette des arriérés intérieurs.

15. **Les politiques budgétaires sont demeurées prudentes dans le cadre du nouvel accord FRPC, malgré l'impact défavorable des chocs sur les prix mondiaux.** Le budget pour 2008 cible un solde primaire grosso modo en équilibre et le redéploiement de ressources vers l'éducation, la santé, l'infrastructure et la restructuration des banques et entreprises d'État. Au cours de la première moitié de 2008 les recettes ont été supérieures aux projections. Les dépenses ont été très contenues, ce qui reflète l'accent mis sur la discipline budgétaire et la réduction drastique du recours aux procédures de dépense accélérées, mais

aussi une mise en œuvre plus lente que prévu des projets d'investissement intérieurs, due en partie à des contraintes de capacité. Il en est résulté un important excédent du budget primaire et une accumulation substantielle de dépôts de l'État, tandis que les arriérés de salaire et de pensions étaient réduits. Tous les critères de réalisation pertinents pour la première revue du programme appuyé par la FRPC ont été atteints. Les données préliminaires jusqu'à fin septembre 2008 indiquent que la mise en œuvre du programme est restée en bonne voie dans l'ensemble.

16. Le renforcement de la gouvernance a enregistré des progrès significatifs dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et l'IDA. Les autorités togolaises ont mis en œuvre une large gamme de réformes de la gestion des finances publiques, notamment l'élimination des ordonnancements sans poste budgétaire identifié. Un nouveau mécanisme de suivi mensuel de l'exécution du budget est devenu pleinement opérationnel, ce qui raccourcit considérablement le délai d'analyse des données budgétaires et offre aux responsables politiques la possibilité de prendre en temps opportun des décisions de dépenses informées. Une nouvelle Inspection générale des finances a été mise sur pied pour conduire des inspections ex-post des ministères qui gèrent des ressources publiques. Après un audit indépendant des importants arriérés intérieurs du Togo, les autorités ont entrepris de finaliser une stratégie pour apurer ces arriérés. En outre, un plan d'action pour la réforme des marchés publics a été adopté. Deux audits financiers de la compagnie cotonnière d'État, un audit stratégique du secteur, l'apurement des arriérés de la compagnie cotonnière aux agriculteurs ainsi que le renforcement des contrôles internes et des réductions de coûts ont renforcé la gestion du secteur du coton et ouvert la voie à une réforme plus vaste du secteur. Les autorités ont préparé une stratégie pour renforcer les fragiles banques d'État du Togo et renouvelé la direction et la supervision de la plus grande banque. Les autorités ont aussi établi un conseil d'administration pour la compagnie d'électricité, adopté de nouveaux statuts harmonisés avec le droit des affaires de l'UEMOA et nommé un nouveau directeur général.

III. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

A. Programme de réformes et stratégie du DSRP-I

17. Le Togo fait face à de redoutables défis institutionnels et économiques. Les performances de croissance économique du Togo sont parmi les pires de la région, ce qui traduit l'effet d'un ensemble de facteurs, notamment: i) une mauvaise gouvernance et de faibles capacités administratives, après une longue période de conflit sociopolitique, de dilapidation des ressources publiques et d'absence d'aide extérieure; ii) une dette publique extérieure et des arriérés intérieurs excessifs; iii) des banques d'État sous-capitalisées, avec le taux de créances improductives le plus élevé de la région de l'UEMOA; iv) une grave crise régionale de l'énergie, qui entraîne de fréquentes coupures de courant; v) des entreprises publiques de coton et de phosphates déficitaires après des décennies de mauvaise gestion;

vi) un mauvais environnement des affaires; et vii) une situation sociale détériorée en raison de la mauvaise gestion des ressources publiques.

18. **Le DSRP-I définit une stratégie ambitieuse de réduction de la pauvreté pour ranimer la croissance économique et améliorer les conditions de vie élémentaires.** Elle est définie selon trois axes stratégiques: i) renforcement de la gouvernance politique et économique, l'accent étant mis sur la réforme institutionnelle et la gouvernance budgétaire; ii) promotion de la reprise économique et du développement durable, avec des mesures pour réformer les entreprises d'État et les institutions financières, améliorer l'environnement des affaires, renforcer l'intégration régionale et le commerce régional, ranimer la production agricole, rénover l'infrastructure et améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et iii) développer les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi, dans le but d'améliorer la disponibilité et la qualité des services d'éducation et de santé de base. Le DSRP-I présente les réformes de politiques en cours, qui demeurent prioritaires à court terme, et esquisse un programme de réformes étendu pour l'avenir.

19. **Afin de ranimer l'économie et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises cherchent à consolider la stabilité macroéconomique et à faire progresser les réformes structurelles prioritaires, tout en obtenant une assistance technique et financière accrue des partenaires de développement.** Les principaux objectifs à moyen terme des politiques sont:

- **Ramener la dette publique à un niveau soutenable** par un ajustement budgétaire graduel, la régularisation des arriérés intérieurs et un allègement extensif de la dette extérieure;
- **Renouer avec les partenaires de développement** afin de permettre une augmentation substantielle de l'assistance technique et financière pour les projets prioritaires et pour soutenir les réformes;
- **Accroître les ressources pour la santé, l'éducation, l'agriculture et l'infrastructure** (en particulier l'énergie et les transports) en redéployant la dépense intérieure et en employant à bon escient l'augmentation attendue de l'assistance extérieure;
- **Renforcer la gouvernance budgétaire** afin d'accroître les recettes et de rendre la dépense plus efficace et transparente;
- **Restructurer les banques d'État** pour renforcer la position financière, réduire les risques pour la stabilité macroéconomique, et permettre le développement du secteur financier privé; et

- **Entreprendre des réformes structurelles en faveur de la croissance** afin d'améliorer l'environnement des affaires et réformer les entreprises publiques, en particulier dans les secteurs du coton et des phosphates.

B. Processus du DSRP

20. **Le DSRP-I a été préparé en deux phases et a été adopté en mars 2008.** Dans les deux phases, le processus a été inclusif, avec la participation du gouvernement et des organisations de la société civile. Les donateurs se sont impliqués au début de la seconde phase (août 2006) et ont depuis joué un rôle important en conseillant les autorités togolaises et en contribuant à la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes quantitatives et qualitatives sur la pauvreté. Dans la seconde phase de préparation du DSRP-I, l'accent a été mis sur les mesures prioritaires, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la gouvernance des principales banques et entreprises publiques.

21. **Les autorités prévoient d'achever le DSRP définitif au cours de la première moitié de 2009.** Le DSRP doit être préparé avec une large participation des parties prenantes et une hiérarchisation claire des réformes. Étant donné les contraintes de capacité et de financement du Togo, il sera impératif d'identifier des partenaires de développement spécifiques pour appuyer les réformes prioritaires. La conférence des partenaires de développement du Togo en septembre 2008 a constitué une étape importante dans cette voie.

C. Cadre macroéconomique

22. **Après le retournement de conjoncture de cette année, la croissance économique devrait reprendre à moyen terme d'après les projections, avec la reprise des relations avec les donateurs et le retour de la confiance.** Le cadre à moyen terme du DSRP-I envisage une croissance de près de 4 % du PIB réel. La reprise initiale devrait être alimentée par l'investissement public financé par des donateurs, l'amélioration de la confiance des entreprises, la croissance du commerce régional et un rebond de la production de coton et de phosphates. À moyen terme, la croissance devrait pouvoir s'appuyer sur un accroissement de l'investissement direct étranger (par exemple dans la banque, les télécommunications et les phosphates, et le port), une meilleure intermédiation financière et la mise à niveau de l'infrastructure publique, en particulier du réseau électrique, ce qui atténuerait les goulets d'étranglement qui entravaient auparavant la croissance du secteur privé.

23. **On s'attend qu'une politique budgétaire prudente soutiendra la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.** Un excédent du budget primaire intérieur d'environ 1 % du PIB, combiné à un allègement extensif de la dette extérieure et à une aide étrangère plus importante, aboutirait à une position budgétaire grosso modo soutenable et à une amélioration des perspectives de la dette permettant d'éviter le renouvellement des arriérés. Les autorités prévoient de réaliser l'ajustement budgétaire requis en portant progressivement les recettes à 18 % du PIB environ à moyen terme tout en maintenant grosso

modo constante la dépense intérieure par rapport au PIB. La dépense dans les domaines prioritaires (santé, éducation, infrastructure et restructuration des banques et entreprises d'État) doit être considérablement augmentée : i) en réduisant les dépenses dans les secteurs non prioritaires, en particulier les subventions et les transferts non ciblés; ii) en portant l'assistance extérieure (12 dollars EU par habitant sur la période 2004-06, selon la base de données des Indicateurs du développement mondial) au niveau de la moyenne régionale (43 dollars EU par habitant); et iii) en utilisant les ressources qui seront libérées après le point d'achèvement par les allègements de dette PPTE et IADM. La masse salariale, bien qu'elle soit projetée en hausse légère après une décennie de gel des salaires, devrait demeurer conforme au critère de convergence de l'UEMOA⁷.

24. En dépit des chocs sur les prix mondiaux, on s'attend que l'inflation restera contenue à moyen terme, ancrée par l'union monétaire de l'UEMOA et la prudence budgétaire. Néanmoins, l'inflation pourrait devenir imprévisible en cas de conditions météo défavorables (sécheresse ou fortes inondations comme récemment) ou de nouvelle instabilité des prix mondiaux de l'alimentation et du pétrole.

25. Les conditions extérieures vont probablement demeurer très difficiles. Les premiers effets de l'impact de la crise financière mondiale devraient être limités, la baisse des prix du pétrole devant compenser la baisse de la demande d'exportations, selon les projections. Néanmoins le déficit du solde extérieur courant du Togo devrait demeurer élevé, les importations devant augmenter, selon les projections, à mesure que l'aide étrangère sera absorbée et que l'IDE reprendra. On s'attend que les exportations augmentent malgré la diminution de la croissance mondiale, principalement du fait de la reprise attendue du secteur des phosphates togolais. À long terme la croissance des exportations va demeurer quelque peu contrainte par la compétitivité limitée et le mauvais environnement d'affaires du Togo. Le financement extérieur devrait provenir principalement de l'allègement de dette et d'une reprise des flux d'IDE.

26. Malgré des réformes réussies depuis deux ans, le Togo continue de faire face à des risques politiques et économiques significatifs, y-compris la possibilité d'une récession mondiale prolongée due à la crise financière. Les contraintes de capacité causées par des décennies de conflit politique et de retrait des donateurs limitent sévèrement la capacité des autorités à mettre en œuvre des réformes. Les efforts de réforme visant à améliorer la gouvernance du secteur public, des entreprises et des banques d'État pourraient fléchir sous le poids des difficultés considérables que doit affronter chacune de ces tentatives, ou en cas d'éventuelles tensions politiques qui pourraient ralentir l'élan actuel des réformes. La fragilité des banques pourrait compromettre la stabilité macroéconomique et le mauvais état des entreprises publiques dans les secteurs essentiels pourrait handicaper la croissance.

⁷ Le critère de convergence est que la masse salariale doit être égale ou inférieure à 35 % des recettes budgétaires.

En outre, des chocs exogènes pourraient bloquer la reprise économique, notamment une récession mondiale plus longue que prévu due à la crise financière mondiale, qui pourrait déprimer la demande d'exportations, les envois de fonds et l'IDE. D'autres chocs possibles comprennent une détérioration des termes de l'échange, l'appréciation de l'euro, une aggravation de la crise régionale de l'énergie, une météo défavorable pour l'agriculture, et une perte de confiance qui pourrait entraîner des sorties de capitaux. Tout retard dans la reconstruction de l'infrastructure des transports récemment détruite par les inondations pourrait aussi entraver la reprise économique.

Tableau 1: cadre macroéconomique à moyen et à long terme, principaux indicateurs, 2007-27

	2007	2008	2009	2010	2008-27 (avg.)
(variation annuelle en pourcentage)					
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	1.9	0.8	3.0	4.0	3.5
PIB à prix courants	3.2	5.5	4.1	6.0	5.6
Déflateur du PIB	1.3	4.8	1.2	2.0	2.1
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.0	9.1	1.9	2.5	2.8
Secteur extérieur					
Volume des exportations	7.3	1.4	12.6	10.8	6.5
Volume des importations	12.8	12.0	8.6	5.1	5.7
Termes de l'échange (base dollars EU)	6.7	5.0	0.3	-2.0	-0.1
Monnaie et crédit					
Crédit intérieur	14.9
Monnaie au sens large	18.2
(en pourcentage du PIB)					
Finances de l'administration centrale					
Recettes totales (dons inclus)	18.7	18.4	21.1	21.9	22.2
dont: recettes fiscales et non fiscales	17.0	16.6	17.3	17.6	18.0
Dépenses totales	20.6	21.3	23.7	23.9	23.4
Solde global (dons inclus)	-1.9	-2.9	-2.6	-2.0	-1.2
Solde primaire intérieur 1/	0.2	-0.6	0.0	0.6	0.9
Solde extérieur courant (dons inclus)	-6.4	-10.9	-9.2	-7.1	-5.1
Exportations de biens et de services	41.9	40.4	43.6	44.9	46.9
Importations de biens et de services	62.5	67.5	70.6	70.0	68.9
Valeur actualisée nette de la dette extérieure 2/	190.6	170.9	151.9	135.9	89.3

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Exclut les paiements d'intérêts, l'investissement financé sur ressources extérieures et les dons.

2/ En pourcentage des exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs, avant allègement de dette classique.

IV. ANALYSE DE LA DETTE ET ASSISTANCE PPTE ET IADM POSSIBLE⁸

A. Situation du rapprochement des données de la dette

27. **L'analyse d'allègement de la dette (AAD) ci-après a été préparée de concert par les autorités togolaises et les services de l'IDA et du FMI.** Elle repose sur des données fournies par les autorités et les créanciers pour la dette extérieure publique et à garantie publique décaissée et non remboursée fin 2007. Le processus de rapprochement a été achevé en commun par le FMI, l'IDA et les autorités en mars 2008. Les données de la totalité de la dette multilatérale et de 90 % de la dette bilatérale et commerciale ont été rapprochées.

B. Structure de la dette extérieure

28. **Fin 2007, la dette extérieure publique et à garantie publique du Togo (arriérés compris) avant allègement de dette classique était estimée à 2,2 milliards de dollars EU en valeur nominale.** La VAN correspondante (1,8 milliard de dollars EU) est égale à environ 72 % du PIB, 191 % des exportations et 396 % des recettes budgétaires. Les créanciers multilatéraux représentaient environ la moitié de la dette totale en valeur nominale, les obligations envers la seule IDA constituant plus du tiers de la dette extérieure totale. Les autres institutions multilatérales détenant des créances substantielles sur le Togo sont le FAfD (6,7 % de la dette extérieure totale), la BOAD (3,4 %), l'UE /BEI (2,4 %), la BIsD (1,8 %), le FIDA (1,2 %) et l'OFID (0,6 %). La BADEA, le FEGECE et le FMI ne détiennent que des créances mineures sur le Togo (dont le montant combiné s'élève à 0,2 %). Parmi les créanciers bilatéraux et commerciaux, le club de Paris représentait près de 44 % de la dette nominale totale fin 2007, la France étant le principal créancier. Les créanciers non membres du club de Paris, la Chine, le Koweït et l'Arabie saoudite, représentaient ensemble 4 % de la dette extérieure totale. Environ 1,5 % de la dette était détenue par 11 créanciers commerciaux dont la CBAO-Sénégal est le principal.

29. **Une grande partie de la dette extérieure du Togo (39 % environ) était en arriérés fin 2007, quoique la plupart ont été apurés depuis (encadré 1).** Le niveau des arriérés extérieurs était de 851 millions de dollars EU, dont 200 millions étaient dus à des créanciers multilatéraux, 636 millions à des créanciers bilatéraux, et 15 millions à des créanciers commerciaux. Le Togo a accompli de grands progrès dans la régularisation de ses relations avec d'autres donateurs et créanciers après plus d'une décennie d'assistance extérieure limitée.

⁸ L'AAD présentée dans ce document repose sur la méthodologie de l'initiative PPTE. Par rapport au document préliminaire, le cadre macroéconomique sous-jacent a été révisé dans le contexte de la première revue du programme FRPC, achevée le 22 septembre 2008, et mise à jour avec des hypothèses économiques mondiales plus récentes.

Tableau 2 : Stocks de la dette en valeur nominale et en valeur actualisée nette fin-2007 par groupes de créanciers

	Stock de dette, valeur nominale 1/		Stock d'arriérés		VAN de la dette avant allègement classique 1/		VAN de la dette après allègement classique 1/ 2/	
	millions \$ EU	Pourcentage du total	millions \$ EU	Pourcentage du total	millions \$ EU	Pourcentage du total	millions \$ EU	Pourcentage du total
Total	2,208.2	100.0	851.2	100.0	1,804.5	100.0	1,410.8	100.0
Dette multilatérale	1,127.5	51.1	199.8	23.5	784.3	43.5	784.3	55.6
IDA	764.8	34.6	129.1	15.2	511.7	28.4	511.7	36.3
FAfD	148.9	6.7	19.7	2.3	90.4	5.0	90.4	6.4
BOAD	75.9	3.4	-	-	70.1	3.9	70.1	5.0
Banque européenne d'investissement	52.6	2.4	32.6	3.8	47.8	2.7	47.8	3.4
Autres 3/	85.3	3.9	18.5	2.2	64.2	3.6	64.2	4.6
Dette bilatérale	1,048.1	47.5	636.0	74.7	988.8	54.8	595.4	42.2
Club de Paris:	964.3	43.7	634.9	74.6	922.7	51.1	511.2	36.2
Autres créanciers bilatéraux officiels:	83.8	3.8	1.1	0.1	66.1	3.7	84.1 4/	6.0
Créanciers commerciaux	32.6	1.5	15.4	1.8	31.4	1.7	31.2	2.2

Sources : autorités togolaises; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Inclut les arriérés.

2/ Situation de base pour le calcul de l'allègement de dette PPTE : suppose une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples fin décembre 2007; et des mesures comparables par les autres créanciers officiels bilatéraux et les créanciers commerciaux sur la dette admissible (antérieure à la date butoir et non-ODA).

3/ Les autres multilatéraux comprennent le FMI, la BISD, la BADEA, le FEGECE, le FIDA et l'OFID. Le Togo n'a pas d'arriérés envers les trois premières entités.

4/ Les prêts qui ont été annulés par la Chine en 2007 ont été réintégrés dans l'encours de la dette fin 2007.

C. Assistance possible dans le cadre de l'initiative PPTE

30. **Le Togo est qualifié pour un allègement de dette au titre du guichet budgétaire de l'initiative PPTE sur la base des données de fin 2007; le facteur de réduction commun est estimé à 19 %.**⁹ Après application complète des mécanismes d'allègement de dette classiques, la VAN de la dette du Togo est estimée à 1411 millions de dollars EU fin 2007, équivalant à 309 % des recettes budgétaires.¹⁰

31. **La VAN de l'allègement de dette nécessaire pour ramener ce ratio à 250 % du seuil PPTE est estimée à 270 millions de dollars EU fin 2007.** Sur la base d'un partage proportionnel des charges, la VAN de l'assistance multilatérale s'élèverait à 150 millions de dollars EU, et celle de l'assistance bilatérale et commerciale à 120 millions de dollars EU.

32. **47 % de l'allègement PPTE fourni jusqu'ici l'a été sous forme d'apurement des arriérés multilatéraux et d'annulation de créances par la Chine (encadré 1).** L'IDA et la BafD ont déjà fourni en totalité leur part de l'assistance PPTE au moyen d'opérations

⁹ En avril 1997, le critère recettes fiscales /ouverture a été établi pour tenir compte de la possibilité que, dans le cas de pays dotés d'une forte base d'exportations, un pays pourrait atteindre les objectifs des critères dette/exportations tout en conservant néanmoins un endettement extérieur élevé par rapport à ses recettes budgétaires. Afin qu'un pays se qualifie pour un allègement de dette au titre du guichet des recettes, son ratio VAN/recettes doit être supérieur à 250 %. En outre, pour être admissible à accéder à ce guichet, le ratio des exportations au PIB du pays doit atteindre au moins 30 %, et le ratio des recettes fiscales au PIB au moins 15 %, sur la base de la moyenne des trois dernières années de données effectives (voir « Modifications to the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative », 23 juillet 1999 IDA/SecM99-475). Pour 2005-2007, le ratio moyen des exportations au PIB du Togo était de 42 % et le ratio moyen de ses recettes à son PIB était de 17 %.

¹⁰ Le Togo n'est pas qualifié pour accéder au guichet exportations de l'initiative PPTE puisque la VAN de son ratio dette/exportations était de 149 % fin 2007.

d'apurement d'arriérés en mai et juillet 2008, respectivement. Globalement, des créanciers représentant environ 90 % de la VAN du total de l'allègement de dette PPTE à fournir ont fait savoir qu'ils sont disposés à fournir un allègement de dette au Togo dans le cadre de l'initiative PPTE (voir tableau A11).

Tableau 3: Assistance de l'initiative PPTE dans le cadre d'une démarche de répartition proportionnelle des charges 1/ 2/
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (en VAN) fin 2007 (A)	Encours de la dette (en VAN) post-PPTE (B)	Réduction en VAN de la dette exigible par PPTE (A-B) /3
Total	1411	1141	270
(en pourcentage des recettes)	309	250	59
dont:			
dette multilatérale	784	634	150
dette bilatérale	595	481	114
club de Paris:	511	413	98
Autres créanciers bilatéraux officiels:	84	68	16
Dette commerciale	31	25	6
Postes pour mémoire:			
Facteur de réduction commun (en %) 3/	19		
Recettes 4/	456		
Recettes/ PIB (moyenne sur 3 ans)	17		
Exportations/ PIB (moyenne sur 3 ans)	42		

Sources: autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ L'approche de répartition proportionnelle des charges est décrite dans "HIPC Initiative--Estimated Costs and Burden Sharing Approaches" (IDA/SEC M 97-306, 7/7/97).

2/ Inclut une hypothétique opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples (fin décembre 2007) et un traitement comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux.

3/ Réduction de la VAN de chaque créancier en pourcentage de son encours à la date de référence, fin décembre 2007, calculée comme (A-B)/A.

4/ Recettes de l'administration centrale en 2007, dons exclus.

33. Les scénarios illustratifs suivants sur la fourniture de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE reposent sur l'hypothèse que le Togo atteindra son point de décision fin novembre 2008 et son point d'achèvement fin octobre 2010:

- L'assistance de l'IDA s'élèverait approximativement à 98 millions de dollars EU en VAN et a été fournie par le biais de l'élément de don intégré à son opération concessionnelle d'apurement d'arriérés (encadré 1). De ce fait l'IDA ne fournira pas d'allègement intérimaire.¹¹

¹¹ Sur la période de l'initiative PPTE intérimaire retenue en hypothèse (2009-2010), le service de la dette envers l'IDA s'établirait à 26 millions de dollars EU environ annuellement. Afin que le Togo puisse rester à jour de toutes ses obligations de paiement, les principaux créanciers du pays ont offert un financement et ont convenu d'accords d'allègement de dette qui maximisent des flux positifs de ressources vers le Togo, comme indiqué dans le cadre budgétaire appuyé par la FRPC. Cela comprend l'appui budgétaire de l'IDA au Togo prévu par des opérations annuelles de politique de développement à l'appui des réformes en cours; l'accord du club de Paris pour une période moratoire sans paiements au titre du service de la dette entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011 (sous réserve que le Togo continue de mettre en œuvre de façon satisfaisante le programme appuyé par la FRPC); et un traitement similaire attendu des autres créanciers bilatéraux. L'IDA fournit aussi une assistance pour renforcer la capacité de gestion de la dette: la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation par l'IDA du système de gestion de la dette du Togo sera appuyée par l'IDA et d'autres donateurs.

- L'assistance du **FMI** s'élèverait au total à 0,3 million de dollars EU en VAN. Immédiatement après l'approbation du point de décision par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI, le FMI apportera une assistance intérimaire sous forme d'une réduction du service de la dette. Comme aucun remboursement de principal ne sera exigible avant octobre 2013, une assistance PPTE intérimaire de 0,1 million de dollars EU environ en VAN sera appliquée pour couvrir une portion des obligations d'intérêt au titre de la FRPC jusqu'au point d'achèvement, actuellement prévu pour octobre 2010 (tableau A8).
- Une assistance de la **BAfD** d'un montant de 17,3 millions de dollars EU en VAN a été fournie par son opération concessionnelle d'apurement d'arriérés (encadré 1).
- **D'autres institutions multilatérales** doivent fournir une assistance d'un montant de 35 millions de dollars EU en VAN par le biais d'un apurement concessionnel d'arriérés, d'un rééchelonnement et/ou d'une réduction du service de la dette à des conditions concessionnelles, qui commenceront au point de décision ou au point d'achèvement.
- Les créanciers du **club de Paris** sont censés fournir leur part de l'allègement de dette PPTE (98 millions de dollars EU en VAN) par une opération sur les flux aux conditions de Cologne (à savoir une réduction de 90 % en VAN) après que le Togo aura atteint son point de décision PPTE. Cela compléterait l'opération sur les flux aux conditions de Naples (à savoir une réduction de 67 % en VAN) fournie en juin 2008. Il est prévu de fournir le reste de l'assistance PPTE par une opération sur l'encours de la dette au point d'achèvement.
- Parmi les **créanciers officiels bilatéraux non membres du club de Paris** et les **créanciers commerciaux**, la Chine a déjà fourni sa part de l'allègement PPTE en 2007 par une annulation de créance. En ce qui concerne les autres créanciers bilatéraux et commerciaux, le Togo a convenu de chercher à en obtenir un traitement comparable à celui accordé par les créanciers du club de Paris.

Encadré 1: Apurement des arriérés

Le volume élevé des arriérés du Togo distingue le pays de la plupart des autres cas de PPTE. À fin 2007, une forte proportion de la dette extérieure officielle du Togo (en VAN) se trouvait en arriérés. La plupart de ces arriérés ont été ou doivent être apurés au moyen d'opérations concessionnelles d'apurement d'arriérés. Conformément à la méthodologie de l'initiative PPTE, l'élément de don intégré dans l'apurement d'arriérés sera défalqué de la contribution du créancier à la réduction de dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Le Togo a jusqu'ici apuré ou obtenu un accord sur l'apurement de 96 % de ses arriérés extérieurs. On s'attend à ce que le Togo normalise ses relations avec les créanciers restants dans le contexte de l'initiative PPTE à des conditions compatibles avec les capacités de paiement limitées du Togo.

- **Les arriérés du Togo envers l'IDA (146 millions de dollars EU) ont été apurés en mai 2008 au moyen d'un prêt relais fourni par un donateur bilatéral.** Le Togo a ensuite utilisé le montant d'une allocation exceptionnelle de ressources IDA d'une opération de politique de développement, fournie sous forme de don, pour rembourser le prêt relais.¹

- **Les arriérés envers le groupe de la BAfD (24 millions de dollars EU) ont été apurés en juillet 2008 dans le cadre de la Facilité d'aide aux États fragiles.** L'opération d'apurement des arriérés de la BAfD englobait le service de la dette exigible jusqu'à fin décembre 2008. Quatre-vingt-dix neuf pour cent du coût a été financé par un don de ressources de la Facilité d'aide aux États fragiles, et, eu égard à la capacité de paiement limitée du Togo, le pays a reçu l'assistance d'un donateur bilatéral pour financer le reste.

- **Les entretiens des autorités togolaises au sujet de l'apurement des arriérés avec d'autres créanciers multilatéraux progressent.** L'Union européenne a l'intention d'apurer tous les arriérés jusqu'à la date du point de décision et de fournir des dons pour apurer les arriérés du Togo envers la Banque européenne d'investissement en deux tranches en 2008 et 2009 dans le cadre des neuvième et dixième Fonds de développement européens. Le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a récemment approuvé les modalités générales d'apurement des arriérés envers cette institution. Le Fonds international de développement agricole a proposé un rééchelonnement des arriérés, dans le contexte de l'initiative PPTE, avec une période moratoire sans service de la dette. Les autorités ont pris contact avec le reste des institutions multilatérales (OFID et FECEGE), et devraient apurer les arriérés envers ces créanciers dans le contexte de l'initiative PPTE à des conditions compatibles avec les capacités de remboursement limitées du Togo.

- **Le club de Paris a accordé des conditions exceptionnelles au Togo.** Les créanciers du club de Paris sont parvenus à un accord avec le Togo en juin 2008 pour alléger la dette publique extérieure du Togo aux conditions de Naples, ce qui a conduit à l'annulation immédiate de 347 millions de dollars EU de dettes contractées avant la date butoir du 1^{er} janvier 1983, laissant un reliquat de dettes d'un montant de 392 millions de dollars EU qui est rééchelonné ou différé. À titre exceptionnel, étant donné que la capacité très limitée de paiement du Togo est réduite encore davantage par la hausse marquée des prix des produits de base et de l'alimentation, l'accord prévoit également une période moratoire sans paiements de service de la dette entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2011 sous réserve que le Togo continue de mettre en œuvre de façon satisfaisante le programme appuyé par la FRPC. Les créanciers ont aussi convenu, à titre exceptionnel, de différer jusqu'après mars 2011 le remboursement des arriérés accumulés par le Togo sur les dettes à court terme et postérieures à la date butoir, les échéances exigibles au titre de ces dettes ainsi que tous les intérêts moratoires exigibles sur les montants rééchelonnés et différés. Les autorités togolaises sont censées chercher à obtenir un traitement comparable de leurs créanciers non membres du club de Paris.

^{1/} Conformément à l'accord IDA15, l'IDA a fourni une allocation exceptionnelle. Pour le détail de ces allocations, voir IDA, « Further elaboration of a systematic approach to arrears clearance », juin 2007 (IDA/SecM2007-0443).

D. Assistance au titre de l'IADM et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE

34. En atteignant son point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, le Togo se qualifiera pour un allègement de dette par l'IDA et le FfD au titre de l'IADM.

L'allègement IADM de l'IDA comprendra la totalité de l'encours de la dette décaissée avant fin 2003 et toujours en cours au début du trimestre suivant la date à laquelle le pays atteindra son point d'achèvement. De même, l'assistance IADM du FfD comportera une annulation de l'encours de toutes les dettes décaissées avant fin 2004 et toujours en cours au lendemain du point d'achèvement.

35. En supposant que le Togo atteigne son point d'achèvement en octobre 2010, les estimations préliminaires indiquent que l'allègement de dette IADM pourrait s'élever à 753 millions de dollars EU en valeur nominale (404 millions de dollars EU en VAN). Sur ce montant, 618 millions de dollars EU et 135 millions de dollars EU seraient fournis par l'IDA et le FfD, respectivement. Comme le Togo a remboursé sa dette au FMI admissible au bénéfice de l'IADM début 2008, il n'est pas admissible à recevoir un allègement de dette du FMI au titre de l'IADM.

36. En atteignant son point d'achèvement PPTE, le Togo pourrait aussi bénéficier d'un allègement de dette par certains créanciers au-delà des conditions de l'initiative PPTE. Le Togo pourrait bénéficier d'un allègement de dette au-delà de l'initiative PPTE dans le cadre de l'initiative spécifique de l'UE en faveur des pays les moins avancés (PMA). On s'attend aussi à ce que certains créanciers du club de Paris fournissent un allègement excédant le cadre de l'initiative PPTE et annulent jusqu'à 100 % de leurs créances sur le Togo après qu'il aura atteint son point d'achèvement (voir tableau A9). L'assistance additionnelle du club de Paris pourrait s'élever à 488,5 millions de dollars EU en valeur nominale (425,5 millions de dollars EU en VAN).

E. Impact de l'allègement de dette PPTE et IADM sur les ratios et l'analyse de sensibilité de la dette

37. L'application à la fois de l'allègement de dette classique et de l'allègement de dette PPTE ramènerait la VAN de la dette publique extérieure à 211,1 % des recettes en 2010, au lieu de 395,6 % en 2007 (tableau A5). La fourniture d'allègements de dette IADM et bilatéraux additionnels au-delà de l'initiative PPTE réduirait encore la dette extérieure du Togo. Après le point d'achèvement retenu en hypothèse, le ratio de la dette aux recettes du Togo tomberait à 65,0 % en VAN en 2010 avec allègements de dette IADM et bilatéral additionnel au-delà du cadre PPTE. Les ratios du service de la dette seraient eux aussi substantiellement réduits, en particulier dans la période suivant immédiatement le point d'achèvement. Les ratios du service de la dette aux exportations et du service de la dette aux recettes demeureraient inférieurs à 4 % et 7 %, respectivement, dans l'intervalle compris

entre le point d'achèvement et la fin de la période de projection (2011 à 2027):¹² cela représente une réduction de 40 % sur la période 2011 - 2027 et une réduction de plus de 70 % en 2011, respectivement, par rapport à une projection ne comportant qu'une assistance PPTE (tableau A5 et figure 2).

38. **L'analyse de sensibilité indique que la capacité du Togo à assurer le service de sa dette extérieure est particulièrement vulnérable à l'emploi d'emprunts pour compenser d'éventuelles limitations de l'assistance extérieure sous forme de dons.** Des simulations ont été effectuées selon quatre scénarios différents pour tester la vulnérabilité de la dette extérieure du Togo après fourniture inconditionnelle de l'assistance de l'initiative PPTE (tableau A6 et figure 3).¹³ La situation de la dette extérieure du Togo se détériorerait dans tous les scénarios envisagés, mais demeurerait sur un sentier déclinant pendant la période de projection, sauf dans le scénario de chocs conjugués.

- Le premier scénario étudie la **sensibilité des projections à une croissance du PIB et à des recettes budgétaires constamment plus basses.** Dans ce scénario, on suppose une croissance réelle du PIB inférieure de 2,5 points de pourcentage au scénario de référence (le scénario de référence suppose une croissance réelle moyenne de 3,5 % sur 2008-2027), ramenant la croissance réelle du PIB à la moyenne historique. Cette baisse du PIB réduit en retour les recettes et les dépenses publiques. Sur la base de ces hypothèses, la VAN du ratio de la dette aux recettes diminuerait graduellement jusqu'à un niveau de 137,4 % en 2027, au lieu de 87,2 % dans le scénario de référence.
- Le second scénario étudie la **sensibilité des projections à une croissance plus faible des exportations.** Dans ce scénario, le taux de croissance moyen des exportations chute de 2,5 points de pourcentage par rapport au scénario de référence, en raison d'éventuelles évolutions défavorables des termes de l'échange ou faute d'une remise en état du secteur des phosphates. Bien que la VAN du ratio dette/exportations diminue progressivement, tombant à 53,5 % en 2027 au lieu de 34,9 % dans le scénario de référence, le ratio du service de la dette aux exportations serait plus élevé de 60 % que dans le scénario de référence.

¹² Cela suppose que l'allègement de dette IADM et bilatéral au-delà du cadre PPTE n'aient pas d'impact sur les nouveaux emprunts du Togo pendant la période de projection.

¹³ Dans le scénario de fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE, la fourniture complète de l'allègement de dette de l'initiative PPTE apparaît dans la VAN de la dette sur la totalité de la période de projection, y-compris les années antérieures au point d'achèvement pris en hypothèse. En revanche, dans le scénario d'assistance PPTE conditionnelle, la fourniture complète de l'allègement de dette de l'initiative PPTE apparaît dans la VAN de la dette uniquement au point d'achèvement supposé (en d'autres termes, au cours de la période intérimaire, les indicateurs de la dette ne reflètent que la fourniture de l'allègement de dette intérimaire de l'initiative PPTE).

- Le troisième scénario fait ressortir la **sensibilité des projections à la substitution des dons aux emprunts**. Contrairement au scénario de référence, la moitié de tous les dons liés aux projets sont remplacés par de nouveaux emprunts (concessionnels) (environ 2 % du PIB par an). Dans ce scénario, les indicateurs de la dette du Togo diminuent considérablement par rapport au scénario de référence. En 2027, les ratios du service de la dette aux exportations et du service de la dette aux recettes seraient plus élevés de 60 % environ que les indicateurs respectifs du scénario de référence. De même, la VAN du ratio dette/recettes atteindrait presque le double de son niveau du scénario de référence, ce qui indique l'importance de l'assistance extérieure sous forme de dons pour la viabilité de la dette.
- Le quatrième scénario étudie la **sensibilité des projections à des chocs conjugués dans le cadre des trois scénarios précédents**. Dans cette hypothèse, la VAN du ratio dette/recettes diminuerait progressivement jusqu'en 2017, mais augmenterait par la suite pour atteindre 235,7 % en 2027, juste au-dessous du seuil PPTE. Tous les indicateurs du poids de la dette se détérioreraient substantiellement par rapport au scénario de référence.

V. POINT DE DÉCISION ET POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

A. Déclencheurs du point d'achèvement flottant

39. **Les services du FMI et de l'IDA sont parvenus à des accords avec les autorités togolaises au sujet des déclencheurs du point d'achèvement.** Outre les déclencheurs standard de la stabilité macroéconomique et de la mise en œuvre du DSRP définitif, les déclencheurs couvrent quatre domaines cruciaux pour assurer l'efficacité de l'allègement de dette (encadré 2). Les déclencheurs sont compatibles avec le programme de réformes économiques à moyen terme des autorités décrit dans le DSRP-I et suivi dans le cadre du programme appuyé par la FRPC du FMI et les opérations de politique de développement de l'IDA. En dehors du déclencheur relatif à la santé qui a été modifié récemment, et de raffinements rédactionnels mineurs des déclencheurs relatifs à la Cour des comptes, aux marchés publics et à la gouvernance, les déclencheurs sont les mêmes que ceux présentés dans le document préliminaire, qui ont été d'une manière générale avalisés par les administrateurs.

40. **Dans la gestion des finances publiques, l'objectif central est de continuer à renforcer les institutions qui permettent une bonne gouvernance et la transparence, en particulier dans les domaines des marchés publics, du suivi de l'exécution et de l'audit du budget.** Après la récente mise en œuvre d'un formulaire type de suivi mensuel de l'exécution du budget, un objectif crucial à moyen terme est de mettre en œuvre une classification fonctionnelle des dépenses qui permette le suivi et la publication de données sur les dépenses de réduction de la pauvreté. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence

des dépenses, un autre objectif important est de renforcer encore le régime de passation des marchés publics du Togo en créant un organe de régulation des marchés publics et en améliorant la transparence des contrats attribués. Ceci suit la mise à jour en cours du code des marchés publics, attendue pour le début de 2009, qui doit le mettre en conformité avec les directives de l'UEMOA. Pour finir, rendre opérationnelle la Cour des Comptes améliorerait la transparence et la qualité de la communication des dépenses budgétaires en assurant un audit indépendant et une certification annuelle des comptes publics.

41. **En ce qui concerne la gouvernance, un objectif central est de maintenir les efforts récents pour améliorer la transparence dans le secteur des phosphates, la principale ressource naturelle du Togo et l'une des ses exportations les plus importantes.** Un audit financier et stratégique indépendant du secteur est en préparation. À moyen terme, il importera de publier régulièrement les flux de paiement entre l'État et l'entreprise, au moins annuellement dans le rapport annuel, pour informer le public au sujet de ces flux afin d'assurer la transparence des recettes de l'extraction de ressources.

42. **Les déclencheurs reflètent aussi la nécessité de renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion de la dette.** En particulier, il conviendrait de consolider les données de la dette extérieure et intérieure au sein d'un service unique chargé de toutes les tâches de gestion de la dette publique. La publication régulière des données de la dette publique contribuerait à soutenir la viabilité de la dette et à renforcer les relations avec les créanciers et les investisseurs. Voir à l'annexe I un exposé de la capacité actuelle de gestion de la dette du Togo.

43. **Dans les secteurs sociaux, l'objectif est de renforcer les services de santé et d'éducation.** Les autorités togolaises visent à améliorer les programmes du secteur de la santé ainsi que le développement et la gestion des ressources humaines du secteur, au moyen de la détermination des coûts et de l'adoption du plan national de développement de la santé à moyen terme et du plan de développement et de gestion des ressources humaines du secteur de la santé à moyen terme, tous deux conformes aux objectifs sectoriels du DSRP.¹⁴ Un autre objectif crucial est d'améliorer la qualité de l'enseignement, en particulier par le recrutement et la formation d'enseignants.

¹⁴ Le déclencheur actuel relatif à la santé répond à la suggestion des administrateurs de substituer une mesure fondée sur les politiques à la mesure précédente d'objectif de dépense.

Encadré 2: déclencheurs du point d'achèvement flottant¹⁵

DSRP

- Préparer un DSRP définitif au moyen d'un processus participatif et mettre en œuvre de façon satisfaisante pendant au moins un an les actions qu'il aura recommandées, comme le démontrera un rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement à l'IDA et au FMI.

Stabilité macroéconomique

- Maintenir la stabilité macroéconomique, démontrée par des résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme appuyé par la FRPC.

Gestion des finances publiques

- Adopter un mécanisme de suivi des dépenses publiques de réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle des dépenses et publier au moins deux rapports trimestriels sur ces dépenses couvrant une période d'au moins deux trimestres consécutifs antérieurement au point d'achèvement.
- Nommer les juges de la *Cour des Comptes* et leur fournir l'espace de travail, l'équipement et les matériaux nécessaires; et soumettre le projet de Loi de règlement et le projet de Balance Générale du Trésor à la Cour des Comptes et au Parlement pendant au moins un exercice budgétaire avant le point d'achèvement.
- Adopter un décret créant l'autorité de régulation des marchés publics conformément aux directives de l'UEMOA sur les marchés publics, nommer son personnel de direction et lui fournir un budget adéquat; et publier mensuellement dans un journal officiel des marchés publics ou sur un site officiel sur Internet un sommaire de tous les marchés publics conclus, y-compris les contrats exclusifs et les concessions publiques, au moins pendant les six mois précédant immédiatement le point d'achèvement.

Gouvernance

- Mettre en œuvre une communication publique régulière des paiements versés à l'État et des recettes reçues par l'État pour le secteur des phosphates conformément à cet aspect des critères de l'ITIE, avec un rapport annuel au moins au cours de l'année précédant immédiatement l'année où le point d'achèvement sera atteint.

Gestion de la dette

- Consolider les données de la dette extérieure et intérieure au sein d'un service unique chargé de toutes les tâches de gestion de la dette publique.
- Publier un rapport annuel sur un site de l'État fournissant des données exactes et complètes sur la dette publique extérieure et intérieure, y-compris des informations sur les stocks de dette, le service effectif de la dette, et les nouveaux emprunts dans les six mois suivant la fin de l'année, pendant au moins une année précédant immédiatement le point d'achèvement.

Secteurs sociaux

- Adopter le Plan national de développement de la santé à moyen terme et le Plan de développement et de gestion des ressources humaines du secteur de la santé à moyen terme après achèvement de la détermination des coûts des Plans.
- Commencer la mise en œuvre du plan national pour le secteur de l'éducation, comme le démontrera la formation d'au moins 500 nouveaux enseignants et la formation de remise à niveau d'au moins 4 000 enseignants existants.

¹⁵ Les deux premiers déclencheurs (mise en œuvre du DSRP et performances macroéconomiques satisfaisantes) sont des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement conformément à l'instrument du Fonds fiduciaire FRPC-PPTE du FMI.

B. Suivi de la dépense publique après fourniture de l'assistance PPTE

44. **L'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et au-delà (y-compris l'IADM) doit s'accompagner d'un programme qui assure le bon emploi des ressources intérieures et extérieures et leur conformité aux priorités de dépenses définies par le DSRP.** Ceci exigera des efforts persistants pour renforcer la programmation, la gestion, la maîtrise et le suivi des dépenses, et améliorer la fourniture des services dans les secteurs clé. Il faudra également définir le coût des priorités du DSRP et développer un cadre de dépenses à moyen terme pour allouer efficacement les ressources publiques destinées à atteindre les objectifs de la SRP.

45. **Avec l'assistance technique du FMI, de l'IDA et d'autres donateurs, des mesures essentielles ont été prises pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP).**¹⁶ La discipline budgétaire s'est améliorée avec la clôture des comptes bancaires utilisés pour les opérations extrabudgétaires, l'unification de la gestion de la trésorerie au Trésor, la quasi-élimination de l'emploi d'autorisations de paiement exceptionnelles sans autorisation ex-ante dans la loi de Finances, et le rôle accru des services de contrôle financier dans l'examen des dépenses traitées par les canaux normaux de traitement du budget. Le suivi mensuel de l'exécution du budget a été établi, et le renforcement de l'administration de l'impôt et des douanes a permis une augmentation significative des recettes.

46. **Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la GFP, et le gouvernement élabore actuellement une stratégie de réforme à moyen terme de la GFP.** Les principaux enjeux consistent à améliorer la qualité et la composition de la dépense publique, à rationaliser le circuit des dépenses et à renforcer le système de contrôle ex-post de l'exécution du budget. Il importe de rétablir le calendrier ordinaire de préparation du budget en 2008. La mise en œuvre d'un nouveau code des marchés publics et des procédures associées est cruciale, de même qu'une transparence accrue des résultats du processus de passation des marchés. Un examen de la responsabilité financière et de la gestion de la dépense publique (PEMFAR) qui sera conduit au cours de l'exercice 2009 par la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement soutiendra ces efforts de réforme, afin de compléter une mission d'assistance technique du FMI entreprise en septembre 2008 et visant à définir une stratégie pour renforcer le système de la comptabilité publique. Les progrès des réformes sont suivis par les services de l'IDA et du FMI dans le cadre de leurs programmes de soutien respectifs (opérations de politique de développement et FRPC, respectivement), et les principales actions dans ce domaine font partie des déclencheurs proposés pour le point d'achèvement

¹⁶ Ceci comprend une mission d'assistance technique du FMI en 2007 pour examiner le système de GFP, un travail de suivi par l'AFRITAC-Ouest du FMI, et un examen de la responsabilité financière et de la gestion de la dépense publique conduit par la Banque et d'autres donateurs en 2006.

47. **Un mécanisme de suivi élémentaire pour le suivi des dépenses est en cours de mise en place.** Le gouvernement prévoit d'introduire fin 2008 une classification fonctionnelle qui permettra de suivre les dépenses de réduction de la pauvreté, destinée à être mise en œuvre dans le budget 2009. Le gouvernement entend utiliser ce mécanisme (qui a été proposé comme déclencheur du point d'achèvement) pour suivre les dépenses budgétaires totales par rapport aux dépenses prioritaires à moyen terme, telles que définies par le DSRP-I et le DSRP successeur. Les dépenses prioritaires envisageables à moyen terme sont présentées à l'encadré 3. Elles ne sont qu'indicatives et seront élaborées en consultation avec le gouvernement à mesure qu'il développera son DSRP et ses projets de dépenses.

Encadré 3: dépenses prioritaires à moyen terme

<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux de réussite et réduire les taux de redoublement dans l'enseignement primaire. • Formation d'enseignants. <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le personnel de santé dans les installations régionales de santé publique du pays. • Accroître la disponibilité de médicaments et autres matériaux. <p>Agriculture et sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre les activités génératrices de revenus au niveau des collectivités locales, notamment celles qui accroissent la production alimentaire et/ou facilitent la fourniture de produits alimentaires aux marchés et à la population. • Accroître la disponibilité de services de qualité aux producteurs—conseils, enseignement et formation agricoles, et recherche et développement pour améliorer l'offre d'intrants agricoles. <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la fourniture d'électricité et donc sa disponibilité, au moyen d'une coopération intensifiée avec les pays voisins en matière d'investissement dans de nouvelles capacités de production électrique, et achat et vente d'électricité. • Étendre et améliorer les infrastructures portuaire et routière.

VI. THÈMES DE DISCUSSION

48. **Ce document évalue la qualification du Togo à une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée. Les administrateurs sont invités à faire connaître leurs vues et recommandations sur les points suivants:**

- **Qualification et point de décision:** les administrateurs conviennent-ils que le Togo est qualifié à recevoir une assistance dans le cadre de l'initiative PPTE et approuvent-ils le point de décision?
- **Montant et livraison de l'assistance:** afin de réduire la VAN de la dette au seuil de 250 % des recettes budgétaires, le montant total de l'assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée est estimé à 270 millions de dollars EU en VAN. Sur ce montant, 98 millions de dollars EU en VAN ont été fournis par l'IDA par le biais de ses récentes

OPD à l'appui de l'apurement des arriérés du Togo; et 0,3 million de dollars EU en VAN seront fournis par le FMI. Les administrateurs du FMI conviennent-ils que le FMI devrait fournir une assistance intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement conformément aux directives en vigueur?

- **Point d'achèvement flottant:** les administrateurs conviennent-ils que le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE sera atteint lorsque les déclencheurs de l'encadré 2 auront été atteints? L'allègement de dette ne sera fourni inconditionnellement que lorsque les déclencheurs du point d'achèvement auront été atteints et que des assurances satisfaisantes de la participation d'autres créanciers à l'initiative PPTE renforcée en faveur du Togo auront été reçues.

Figure 1a. Togo : Composition du stock de dette extérieure fin 2007 par groupe de créanciers

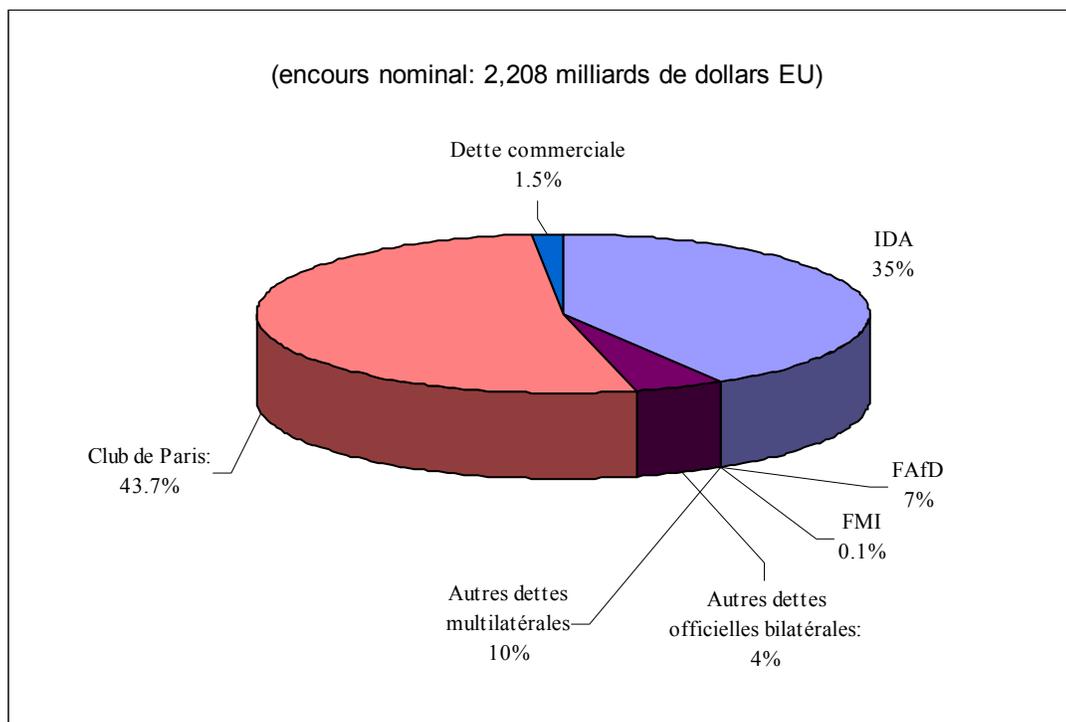


Figure 1b. Togo : Coûts potentiels de l'initiative PPTE par groupe de créanciers

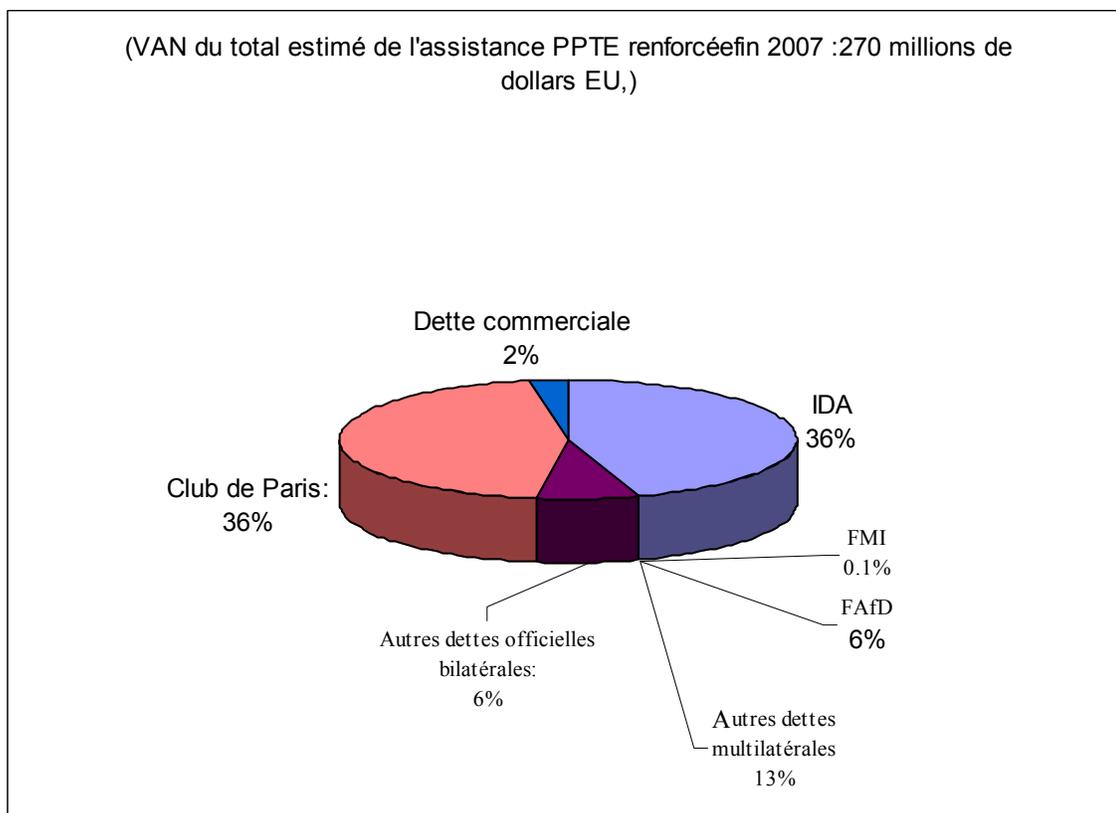
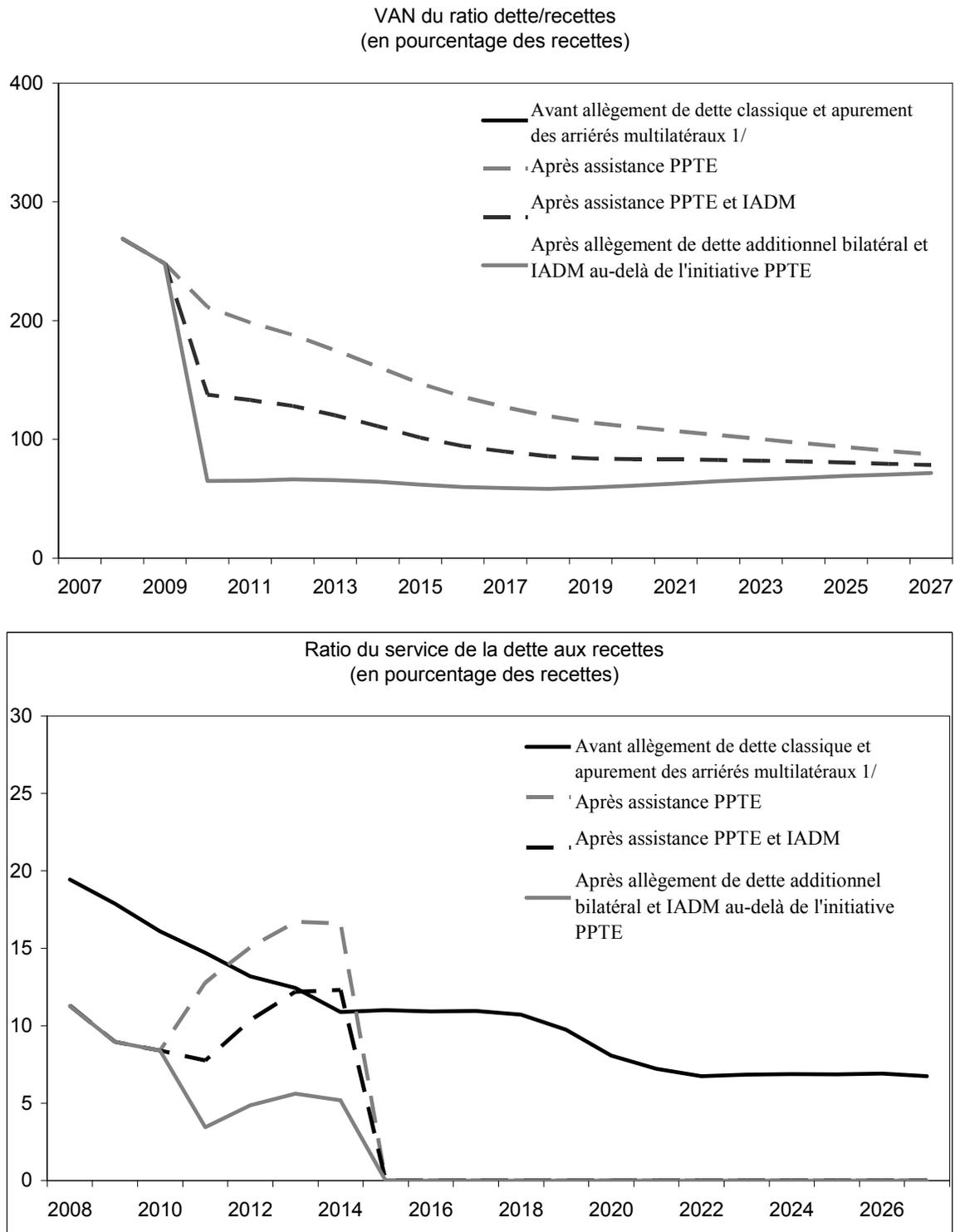


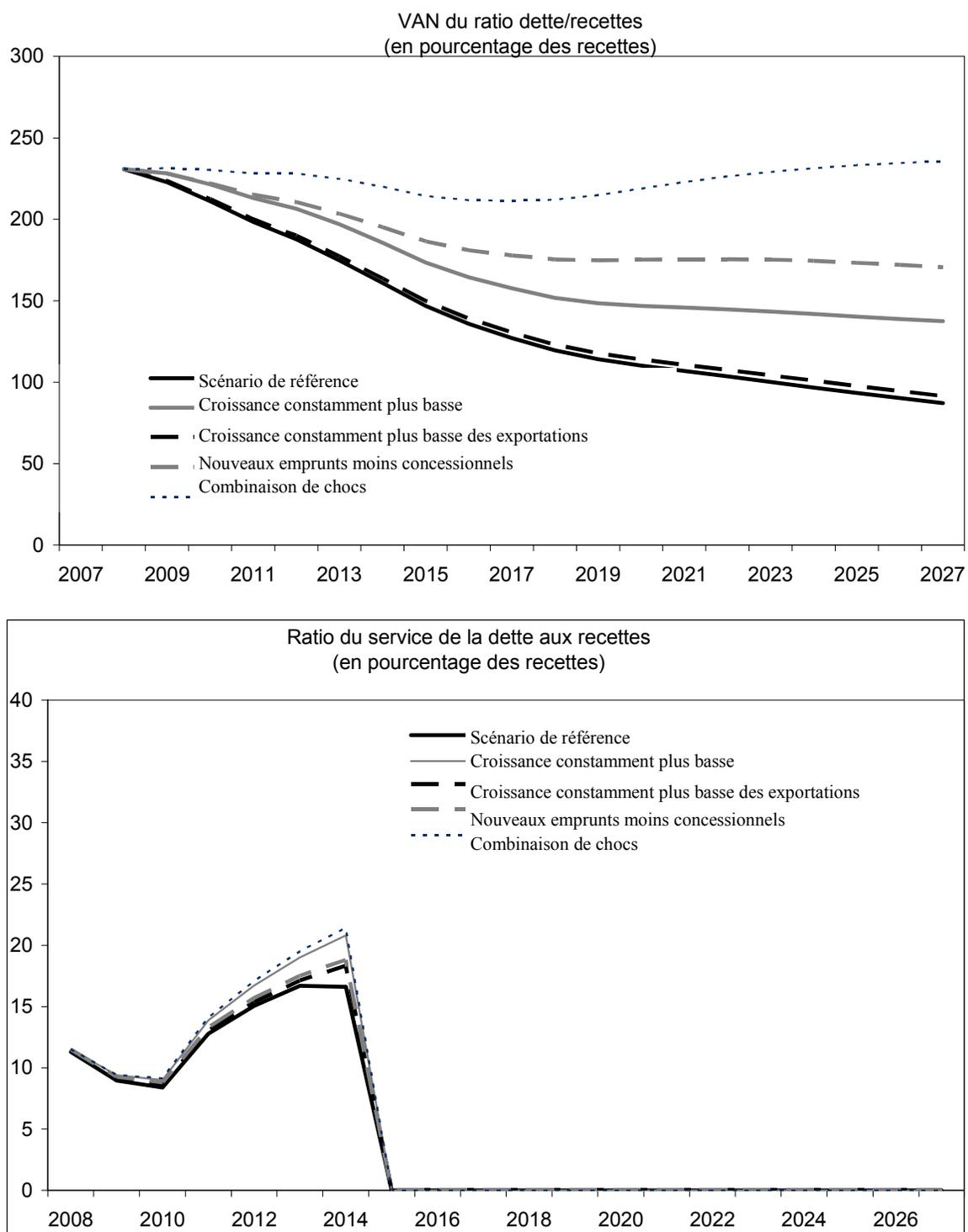
Figure 2. Togo : indicateurs de la dette extérieure, 2007-27



Sources : autorités togolaises et estimations des services du FMI.

1/ N'inclut pas le rééchelonnement des arriérés par les créanciers bilatéraux et commerciaux.

Figure 3. Togo: Analyse de sensibilité, 2007-27



Sources: autorités togolaises et estimations des services du FMI.

Tableau A1. Togo : Taux d'actualisation et de change retenus en hypothèse fin décembre 2007

Devise	Taux d'actualisation 1/ (en pourcentage par an)	Taux de change 2/ (unités de monnaie par dollar EU)
Dollar canadien	5.42	0.99
Franc CFA	5.35	445.59
Franc suisse	3.95	1.13
Yuan	5.29	7.30
Couronne danoise	5.39	5.08
Euro	5.35	0.68
Livre britannique	6.33	0.50
Yen	2.47	114.00
Couronne norvégienne	5.93	5.41
Droits de tirage spéciaux	5.29	0.63
Couronne suédoise	5.31	6.41
Dollar EU	5.64	1.00
Poste pour mémoire		
Date butoir du club de Paris	1er janvier 1983	

Sources: OCDE; et FMI, *Statistiques financières internationales*.

1/ Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt commerciaux moyens de référence au cours de la période de six mois s'achevant fin décembre 2007, c'est-à-dire la fin de la période pour laquelle on dispose des données effectives de la dette et des exportations.

2/ Les taux de change sont exprimés en unités de monnaie nationale par dollar EU fin décembre 2007.

Tableau A2. Stock nominal et valeur actualisée nette de la dette au 31 décembre 2007, par groupes de créanciers

	Encours nominal de la dette 1/		Situation juridique				Situation de base pour le calcul de l'allègement de dette PPTE 2/	
			Stock d'arriérés		VAN de la dette 1/		VAN de la dette	
	en millions \$ EU	en % du total	en millions \$ EI	en % du total	en millions \$ EI	en % du total	en millions \$ EU	en % du total
Total	2,208.2	100.0	851.2	100.0	1,804.5	100.0	1,410.8	100.0
Multilatérale	1,127.5	51.1	199.8	23.5	784.3	43.5	784.3	55.6
IDA	764.8	34.6	129.1	15.2	511.7	28.4	511.7	36.3
FAfD	148.9	6.7	19.7	2.3	90.4	5.0	90.4	6.4
BOAD	75.9	3.4	-	-	70.1	3.9	70.1	5.0
Banque européenne d'investissem	52.6	2.4	32.6	3.8	47.8	2.7	47.8	3.4
BIsD	40.1	1.8	0.0	0.0	27.2	1.5	27.2	1.9
IFAD	27.6	1.2	7.5	0.9	19.9	1.1	19.9	1.4
OFID	13.6	0.6	10.5	1.2	13.2	0.7	13.2	0.9
FMI	1.7	0.1	-	-	1.6	0.1	1.6	0.1
BADEA	1.8	0.1	0.0	0.0	1.6	0.1	1.6	0.1
FEGECE	0.7	0.0	0.4	0.0	0.6	0.0	0.6	0.0
Bilatérale et commerciale	1,080.7	48.9	651.4	76.5	1,020.2	56.5	626.5	44.4
Bilatérale	1,048.1	47.5	636.0	74.7	988.8	54.8	595.4	42.2
Club de Paris:	964.3	43.7	634.9	74.6	922.7	51.1	511.2	36.2
Postérieure à la date butoir	108.7	4.9	27.2	3.2	100.7	5.6	100.4	7.1
APD	79.3	3.6	26.7	3.1	73.3	4.1	73.0	5.2
Non-APD	29.5	1.3	0.5	0.1	27.4	1.5	27.4	1.9
Antérieure à la date butoir	855.5	38.7	607.7	71.4	822.1	45.6	410.8	29.1
APD	7.4	0.3	2.0	0.2	5.5	0.3	2.2	0.2
Non-APD	848.2	38.4	605.7	71.2	816.6	45.3	408.6	29.0
Autriche	51.7	2.3	35.4	4.2	46.3	2.6	21.4	1.5
Belgique	173.3	7.8	90.9	10.7	167.4	9.3	81.2	5.8
Prêts administrés par la CEE-III	7.4	0.3	2.0	0.2	5.5	0.3	2.2	0.2
France	234.0	10.6	184.9	21.7	233.6	12.9	142.5	10.1
Allemagne	42.8	1.9	35.8	4.2	43.6	2.4	27.0	1.9
Italie	13.0	0.6	9.6	1.1	12.3	0.7	5.5	0.4
Japon	75.8	3.4	26.7	3.1	70.1	3.9	69.8	5.0
Pays-Bas	28.2	1.3	20.7	2.4	29.1	1.6	15.6	1.1
Espagne	79.2	3.6	45.5	5.3	74.5	4.1	28.4	2.0
Suède	6.9	0.3	5.6	0.7	7.2	0.4	4.3	0.3
Suisse	205.2	9.3	140.0	16.4	187.2	10.4	86.1	6.1
Royaume-Uni	46.8	2.1	37.8	4.4	46.1	2.6	27.1	1.9
Autres dettes officielles bilatérales:	83.8	3.8	1.1	0.1	66.1	3.7	84.1	6.0
Chine	51.0	2.3	0.7	0.1	41.6	2.3	59.6 3/	4.2
Koweït	30.8	1.4	0.4	0.1	23.1	1.3	23.0	1.6
Arabie saoudite	2.0	0.1	-	-	1.5	0.1	1.5	0.1
Commerciale	32.6	1.5	15.4	1.8	31.4	1.7	31.2	2.2
Arysta	3.1	0.1	3.1	0.4	3.1	0.2	3.0	0.2
Bayer	7.6	0.3	7.6	0.9	7.6	0.4	7.5	0.5
CBAO Senegal	14.1	0.6	-	-	13.1	0.7	13.1	0.9
Cotecna	3.3	0.1	3.3	0.4	3.3	0.2	3.2	0.2
Fortis Bank	3.1	0.1	0.1	0.0	3.0	0.2	3.0	0.2
Ivoirembal	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0
Sotico	0.2	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0
Tema	0.5	0.0	0.5	0.1	0.5	0.0	0.5	0.0
Yara	0.5	0.0	0.5	0.1	0.5	0.0	0.5	0.0

Sources: autorités togolaises; et estimations du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Inclut les arriérés.

2/ Inclut une éventuelle opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples fin 2007 et un traitement au moins comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux sur la dette admissible (antérieure à la date butoir et non APD).

3/ Les prêts qui ont été annulés en 2007 ont été rajoutés à la VAN de la dette à fin 2007 conformément à la méthodologie PPTE appliquée à d'autres pays.

Tableau A3. Togo: Service de la dette extérieure, 2008-2027
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022	2027	Moyennes	
														2008 - 2017	2018 - 2027
I. Avant allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux															
Total	96.0	97.2	94.5	95.2	90.9	90.9	84.5	90.5	94.9	100.6	81.1	106.3	93.5	93.9	
Dette existante 2/	96.0	96.2	92.4	92.1	86.9	85.9	78.5	73.5	66.6	63.8	49.2	45.4	83.2	51.1	
Multilatérale	50.6	49.0	48.5	47.8	46.4	45.8	45.5	43.2	41.6	40.8	39.8	35.4	45.9	38.8	
Groupe de la Banque mondiale	26.4	26.9	27.1	28.5	28.4	28.2	28.6	28.7	29.7	30.0	29.5	27.4	28.3	29.1	
FMI	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	
Groupe BAIF	3.3	3.8	3.9	4.0	4.2	4.7	4.7	4.6	4.6	4.8	5.1	4.6	4.3	5.0	
Autres	19.1	18.3	17.4	15.2	13.9	12.8	12.2	9.9	7.3	6.0	5.3	3.3	13.2	4.7	
Officielle bilatérale	38.3	39.6	43.4	43.8	39.9	39.7	32.5	29.9	25.0	23.0	9.4	10.0	35.5	12.3	
Club de Paris	29.8	31.1	31.3	31.6	31.9	31.7	28.2	25.5	20.9	19.4	8.9	9.8	28.1	11.1	
Non Club de Paris	8.5	8.5	12.1	12.1	8.0	7.9	4.3	4.4	4.1	3.6	0.5	0.3	7.4	1.2	
Commerciale	7.2	7.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	0.0	
Dette nouvelle	0.0	1.0	2.1	3.2	4.1	5.0	6.0	17.0	28.3	36.8	31.8	60.9	10.3	42.9	
Ratio du service de la dette aux exportations	8.0	7.1	6.3	5.9	5.2	4.8	4.2	4.2	4.1	4.2	2.6	2.6	5.4	2.9	
Ratio du service de la dette aux recettes	19.5	17.9	16.1	14.7	13.2	12.4	10.9	11.0	10.9	11.0	6.7	6.7	13.8	7.7	
II. Après allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux 3/ 4/															
Total	101.4	100.8	98.1	115.8	110.6	110.4	104.0	112.1	104.9	113.8	103.5	137.4	107.2	117.1	
Dette existante	101.4	99.8	96.1	112.6	106.5	105.4	98.0	95.0	76.6	77.1	71.6	76.6	96.9	74.2	
Multilatérale	52.7	49.3	48.8	48.0	46.7	46.7	46.5	44.1	42.5	41.7	40.8	36.3	46.7	39.8	
Groupe de la Banque mondiale	26.4	26.9	27.1	28.5	28.4	28.2	28.6	28.7	29.7	30.0	29.5	27.4	28.3	29.1	
FMI 3/	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	
Groupe BAIF	3.3	3.8	3.9	4.0	4.2	4.7	4.7	4.6	4.6	4.8	5.1	4.6	4.3	5.0	
Autres	21.2	18.6	17.7	15.5	14.2	13.8	13.2	10.8	8.2	6.9	6.3	4.2	14.0	5.7	
Officielle bilatérale	40.7	42.1	45.9	60.2	55.6	54.7	47.7	47.3	34.1	35.4	30.8	40.3	46.4	34.4	
Club de Paris	32.2	33.5	33.8	47.7	47.3	46.5	43.2	42.7	30.0	31.8	30.2	40.1	38.9	33.2	
Non Club de Paris	8.6	8.6	12.1	12.4	8.3	8.2	4.5	4.6	4.1	3.6	0.5	0.3	7.5	1.2	
Commerciale	8.0	8.5	1.4	4.4	4.2	4.0	3.8	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	3.8	0.0	
Dette nouvelle	0.0	1.0	2.1	3.2	4.1	5.0	6.0	17.0	28.3	36.8	31.8	60.9	10.3	42.9	
Ratio du service de la dette aux exportations	8.4	7.4	6.5	7.1	6.3	5.9	5.2	5.2	4.6	4.7	3.3	3.3	6.1	3.6	
Ratio du service de la dette aux recettes	20.5	18.6	16.7	17.9	16.0	15.1	13.4	13.6	12.1	12.4	8.6	8.7	15.6	9.5	
III. Après assistance PPTE 5/															
Total	55.7	48.7	49.3	82.7	103.8	122.2	128.8	139.6	131.1	121.1	98.7	130.6	98.3	112.6	
Dette existante 2/	55.8	47.8	47.3	79.5	99.8	117.4	122.8	122.5	102.8	84.4	68.8	69.7	88.0	69.7	
Multilatérale	52.7	47.8	47.3	43.7	41.5	42.5	43.6	41.8	40.3	40.5	40.8	36.3	44.1	39.8	
Groupe de la Banque mondiale	26.4	26.9	27.1	28.5	28.4	28.2	28.6	28.7	29.7	30.0	29.5	27.4	28.3	29.1	
FMI 3/	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	
Groupe BAIF	3.3	3.8	3.9	4.0	4.2	4.7	4.7	4.6	4.6	4.8	5.1	4.6	4.3	5.0	
Autres	21.2	17.1	16.2	11.2	8.9	9.5	10.3	8.4	5.9	5.7	6.3	4.2	11.5	5.7	
Officielle bilatérale	2.7	0.0	0.0	35.0	54.2	67.9	71.4	73.0	57.8	42.4	26.0	33.4	40.5	29.9	
Club de Paris	0.3	0.0	0.0	32.2	44.4	56.4	61.0	59.4	45.0	32.1	25.4	33.2	33.1	28.2	
Non Club de Paris	2.4	0.0	0.0	2.9	9.8	11.5	10.4	13.6	12.8	10.3	0.5	0.3	7.4	1.6	
Commerciale	0.4	0.0	0.0	0.7	4.1	7.0	7.8	7.8	4.7	1.4	0.0	0.0	3.4	0.0	
Dette nouvelle	0.0	0.9	2.0	3.2	4.1	4.8	6.0	17.0	28.3	36.8	31.8	60.9	10.3	42.9	
Ratio du service de la dette aux exportations après assistance PPTE	4.6	3.6	3.3	5.1	5.9	6.5	6.4	6.4	5.7	5.0	3.1	3.1	5.3	3.5	
Ratio du service de la dette aux recettes après assistance PPTE	11.3	9.0	8.4	12.8	15.1	16.7	16.6	17.0	15.1	13.2	8.2	8.3	13.5	9.2	
Réduction du service de la dette par l'effet de l'assistance de l'Initiative PPTE 6/															
L'assistance de l'Initiative PPTE 6/	...	52.1	48.8	33.1	6.8	-11.8	-24.8	-27.5	-26.1	-7.3	4.8	6.9	4.8	4.5	
IV. Après assistance PPTE et IADM 7/															
Total	55.7	48.7	49.3	50.1	71.3	89.2	95.5	106.3	96.7	86.4	64.1	98.5	74.9	78.5	
Dette existante 6/	55.8	47.8	47.3	47.0	67.2	84.5	89.5	89.2	68.4	49.6	32.3	37.7	64.6	35.6	
Multilatérale	52.7	47.8	47.3	11.2	8.9	9.5	10.3	8.4	5.9	5.7	6.3	4.2	20.8	5.7	
Groupe de la Banque mondiale	26.4	26.9	27.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	0.0	
FMI 3/	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	
Groupe BAIF	3.3	3.8	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	
Autres	21.2	17.1	16.2	11.2	8.9	9.5	10.3	8.4	5.9	5.7	6.3	4.2	11.5	5.7	
Officielle bilatérale	2.7	0.0	0.0	35.0	54.2	67.9	71.4	73.0	57.8	42.4	26.0	33.4	40.5	29.9	
Commerciale	0.4	0.0	0.0	0.7	4.1	7.0	7.8	7.8	4.7	1.4	0.0	0.0	3.4	0.0	
Dette nouvelle	0.0	0.9	2.0	3.2	4.1	4.8	6.0	17.0	28.3	36.8	31.8	60.9	10.3	42.9	
Ratio du service de la dette aux exportations après assistance PPTE et IADM	4.6	3.6	3.3	3.1	4.1	4.8	4.7	4.9	4.2	3.6	2.0	2.4	4.1	2.4	
Ratio du service de la dette aux exportations après assistance PPTE et IADM	11.3	9.0	8.4	7.7	10.3	12.2	12.3	12.9	11.1	9.4	5.3	6.2	10.5	6.4	
Réduction du service de la dette par l'effet de l'assistance IADM															
L'assistance IADM	0.0	0.0	0.0	32.5	32.6	33.0	33.3	33.3	34.3	34.8	34.6	32.0	23.4	34.1	
V. Après allègement de dette supplémentaire bilatérale et multilatérale conditionnel au-delà de l'assistance IADM et PPTE renforcée 7/ 8/															
Total	55.7	48.7	49.3	22.3	33.5	41.0	40.2	51.5	55.3	56.2	38.8	65.5	45.4	50.5	
Dette existante 6/	55.8	47.8	47.3	19.1	29.4	36.3	34.2	34.5	27.0	19.4	7.0	4.6	35.1	7.6	
Multilatérale	52.7	47.8	47.3	11.2	8.9	9.5	10.3	8.4	5.9	5.7	6.3	4.2	20.8	5.7	
Groupe de la Banque mondiale	26.4	26.9	27.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	0.0	
FMI 3/	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	
Groupe BAIF	3.3	3.8	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	
Autres	21.2	17.1	16.2	11.2	8.9	9.5	10.3	8.4	5.9	5.7	6.3	4.2	11.5	5.7	
Officielle bilatérale	2.7	0.0	0.0	7.2	16.4	19.8	16.1	18.3	16.4	12.2	0.7	0.4	10.9	1.8	
Club de Paris	0.3	0.0	0.0	4.3	8.6	18.3	5.7	4.7	3.6	1.9	0.1	0.2	3.5	0.2	
Non Club de Paris	2.4	0.0	0.0	2.9	9.8	11.5	10.4	13.6	12.8	10.3	0.5	0.3	7.4	1.6	
Commerciale	0.4	0.0	0.0	0.7	4.1	7.0	7.8	7.8	4.7	1.4	0.0	0.0	3.4	0.0	
Dette nouvelle	0.0	0.9	2.0	3.2	4.1	4.8	6.0	17.0	28.3	36.8	31.8	60.9	10.3	42.9	
Ratio du service de la dette aux exportations après assistance PPTE et IADM	4.6	3.6	3.3	1.4	1.9	2.2	2.0	2.4	2.4	2.3	1.2	1.6	2.6	1.6	
Ratio du service de la dette aux exportations après assistance PPTE et IADM	11.3	9.0	8.4	3.4	4.9	5.6	5.2	6.3	6.4	6.1	3.2	4.2	6.7	4.1	
Réduction du service de la dette par l'effet de l'assistance bilatérale supplémentaire au-delà de l'assistance PPTE															
L'assistance bilatérale supplémentaire au-delà de l'assistance PPTE	0.0	0.0	0.0	27.9	37.8	48.2	55.3	54.7	41.4	30.2	25.3	33.0	29.5	28.0	
Postes pour mémoire:															
Exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs 9/	1,203.3	1,366.9	1,499.6	1,619.0	1,747.5	1,877.9	2,017.6	2,167.4	2,288.1	2,415.6	3,167.5	4,153.6	1,820.3	3,294.1	
Recettes publiques 10/	493.7	543.2	587.3	647.0	688.3	731.2	775.6	822.8	868.6	917.0	1,202.4	1,576.8	707.6	1,250.5	

Sources : autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette font référence à la dette publique et à garantie publique et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire. L'exercice budgétaire s'achève en décembre.

Tableau A4. Togo: valeur actualisée nette de la dette extérieure, 2007-2027
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	Moyennes	
										2007 - 2017	2018 - 2027
I. Avant allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux											
VAN de la dette totale	1,804.5	1,818.2	1,832.5	1,844.3	1,835.5	1,832.0	1,819.3	1,929.2	2,129.9	1,827.1	1,955.1
VAN de l'encours de la dette	1,804.5	1,757.2	1,707.2	1,658.5	1,607.6	1,559.3	1,347.8	1,184.7	1,014.3	1,565.7	1,164.9
Officielle bilatérale et commerciale	1,020.2	992.7	962.0	933.0	902.2	873.8	762.2	710.7	668.1	880.7	705.8
Club de Paris	922.7	906.6	888.4	869.0	848.4	826.5	735.0	692.1	650.7	827.0	686.3
Autres dettes officielles bilatérales	66.1	61.0	55.7	46.5	36.8	30.6	11.8	3.2	1.9	35.1	4.0
Commerciale	31.4	25.1	17.9	17.5	17.1	16.7	15.4	15.4	15.4	18.6	15.4
Multilatérale	784.3	764.5	745.2	725.5	705.4	685.5	585.6	474.0	346.2	685.0	459.1
Banque mondiale	511.7	505.6	498.7	491.3	482.0	472.4	412.6	330.0	231.3	468.6	318.2
Groupe BAIF	90.4	90.5	90.2	89.6	89.1	88.3	81.0	69.8	56.9	87.1	68.3
FMI	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	180.5	168.3	156.3	144.5	134.3	124.9	92.0	74.1	58.1	129.1	72.7
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	61.0	125.3	185.8	227.9	272.7	471.5	744.5	1,115.6	261.4	790.2
II. Après allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux 2/ 3/											
VAN de la dette totale	1,410.8	1,224.9	1,248.3	1,269.6	1,254.0	1,244.3	1,211.6	1,287.1	1,396.4	1,251.3	1,297.5
VAN de l'encours de la dette	1,410.8	1,164.0	1,123.1	1,083.9	1,026.1	971.5	740.2	542.6	280.8	989.9	507.3
Officielle bilatérale et commerciale	626.5	589.3	567.4	547.7	509.7	474.7	345.0	262.1	131.4	477.2	242.0
Club de Paris	511.2	503.5	494.1	484.0	459.4	434.2	334.3	260.0	130.6	429.5	239.1
Autres dettes officielles bilatérales	84.1	61.0	55.7	46.5	36.5	30.1	10.7	2.1	0.8	36.3	2.9
Commerciale	31.2	24.8	17.7	17.2	13.8	10.3	0.0	0.0	0.0	11.4	0.0
Multilatérale	784.3	574.7	555.7	536.2	516.4	496.8	395.2	280.5	149.4	512.7	265.3
Banque mondiale	511.7	376.5	369.6	362.2	352.9	343.3	283.5	200.9	102.2	351.3	189.1
Groupe BAIF	90.4	70.8	70.4	69.9	69.4	68.6	61.3	50.1	37.2	69.2	48.6
FMI	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	180.5	127.3	115.6	104.0	94.1	85.0	50.5	29.5	10.1	92.1	27.6
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	61.0	125.3	185.8	227.9	272.7	471.5	744.5	1,115.6	261.4	790.2
III. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTTE renforcée 4/											
VAN de la dette totale	1,670.6	1,328.3	1,346.8	1,239.6	1,283.3	1,294.4	1,166.5	1,245.0	1,375.4	1,294.9	1,259.1
VAN de l'encours de la dette	1,670.6	1,267.4	1,221.5	1,054.1	1,055.7	1,021.9	695.1	500.5	259.8	1,033.5	468.9
Officielle bilatérale et commerciale	1,020.2	695.5	667.3	537.0	555.1	536.5	299.9	220.0	110.4	539.2	203.6
Club de Paris	922.7	609.7	575.1	451.9	465.8	449.2	284.7	217.9	109.5	470.9	200.6
Autres dettes officielles bilatérales	66.1	61.0	60.9	59.0	62.0	61.8	14.9	2.1	0.8	49.5	3.0
Commerciale	31.4	24.9	31.3	26.2	27.3	25.4	0.3	0.0	0.0	18.8	0.0
Multilatérale	650.3	571.9	554.3	517.0	500.5	485.4	395.2	280.5	149.4	494.4	265.3
Banque mondiale	382.6	376.5	369.6	362.2	352.9	343.3	283.5	200.9	102.2	339.5	189.1
Groupe BAIF	70.7	70.8	70.4	69.9	69.4	68.6	61.3	50.1	37.2	67.4	48.6
FMI	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	195.4	124.6	114.2	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	87.3	27.6
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	60.9	125.2	185.6	227.7	272.5	471.5	744.5	1,115.6	261.3	790.2
IV. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTTE renforcée 5/											
VAN de la dette totale	1,140.5	1,139.0	1,210.0	1,239.6	1,283.3	1,294.4	1,166.5	1,245.0	1,375.4	1,217.0	1,259.1
VAN de l'encours de la dette	1,140.5	1,078.3	1,084.9	1,054.1	1,055.7	1,021.9	695.1	500.5	259.8	955.7	468.9
Officielle bilatérale et commerciale	506.5	523.7	548.9	537.0	555.1	536.5	299.9	220.0	110.4	466.1	203.6
Club de Paris	413.3	438.3	459.0	451.9	465.8	449.2	284.7	217.9	109.5	388.4	200.6
Autres dettes officielles bilatérales	68.0	60.7	63.9	59.0	62.0	61.8	14.9	2.1	0.8	49.9	3.0
Commerciale	25.2	24.6	25.9	26.2	27.3	25.4	0.3	0.0	0.0	17.8	0.0
Multilatérale	634.0	554.6	536.1	517.0	500.5	485.4	395.2	280.5	149.4	489.7	265.3
Banque mondiale	413.7	376.5	369.6	362.2	352.9	343.3	283.5	200.9	102.2	342.3	189.1
Groupe BAIF	73.1	70.8	70.4	69.9	69.4	68.6	61.3	50.1	37.2	67.6	48.6
FMI	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	145.9	107.3	96.0	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	79.6	27.6
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	60.7	125.0	185.6	227.7	272.5	471.5	744.5	1,115.6	261.3	790.2
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance IADM et PPTTE renforcée 4/ 6/											
VAN de la dette totale	1,670.6	1,328.3	1,346.8	807.5	861.1	882.6	821.8	994.0	1,236.0	1,009.8	1,021.4
VAN de l'encours de la dette	1,670.6	1,267.4	1,221.5	621.9	633.4	610.0	350.3	249.5	120.4	748.5	231.2
Officielle bilatérale et commerciale	1,020.2	695.5	667.3	537.0	555.1	536.5	299.9	220.0	110.4	539.2	203.6
Club de Paris	922.7	609.7	575.1	451.9	465.8	449.2	284.7	217.9	109.5	470.9	200.6
Autres dettes officielles bilatérales	66.1	61.0	60.9	59.0	62.0	61.8	14.9	2.1	0.8	49.5	3.0
Commerciale	31.4	24.9	31.3	26.2	27.3	25.4	0.3	0.0	0.0	18.8	0.0
Multilatérale	650.3	571.9	554.3	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	209.3	27.6
Banque mondiale	382.6	376.5	369.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	102.6	0.0
Groupe BAIF	70.7	70.8	70.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.3	0.0
FMI	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	195.4	124.6	114.2	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	87.3	27.6
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	60.9	125.2	185.6	227.7	272.5	471.5	744.5	1,115.6	261.3	790.2
VI. Après allègement supplémentaire bilatéral et multilatéral conditionnel au-delà de l'assistance IADM et PPTTE renforcée 4/ 6/ 7/											
VAN de la dette totale	1,670.6	1,328.3	1,346.8	382.0	422.2	456.2	538.9	777.2	1,127.1	741.0	821.9
VAN de l'encours de la dette	1,670.6	1,267.4	1,221.5	196.4	194.5	183.7	67.5	32.8	11.5	479.7	31.7
Officielle bilatérale et commerciale	1,020.2	695.5	667.3	111.6	116.2	110.1	17.0	3.3	1.5	270.4	4.0
Club de Paris	922.7	609.7	575.1	26.4	26.9	22.9	1.9	1.2	0.6	202.1	1.1
Autres dettes officielles bilatérales	66.1	61.0	60.9	59.0	62.0	61.8	14.9	2.1	0.8	49.5	3.0
Commerciale	31.4	24.9	31.3	26.2	27.3	25.5	0.3	0.0	0.0	18.8	0.0
Multilatérale	650.3	571.9	554.3	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	209.3	27.6
Banque mondiale	382.6	376.5	369.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	102.6	0.0
Groupe BAIF	70.7	70.8	70.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.3	0.0
FMI	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Autres dettes multilatérales	195.4	124.6	114.2	84.9	78.3	73.5	50.4	29.5	10.1	87.3	27.6
VAN des nouveaux emprunts 1/	0.0	60.9	125.2	185.6	227.7	272.5	471.5	744.5	1,115.6	261.3	790.2

Sources: autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut l'effet de l'allègement PPTTE du FMI appliqué à la FRPC approuvé en avril 2008.

2/ Inclut l'impact des opérations d'apurement d'arriérés de la Banque mondiale et du FAID en 2008 (effectif) et de la BEI, du FIDA, de l'OFID et du FEGECE (hypothétique) ainsi que de l'annulation de prêts par la Chine en 2007.

3/ Dans l'hypothèse d'une hypothétique opération sur l'encours de la dette aux conditions de Naples et d'un traitement comparable par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux.

4/ Dans l'hypothèse d'un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTTE renforcée de décembre 2008 à octobre 2010 et d'un décaissement intégral de l'assistance en novembre 2010.

5/ Dans l'hypothèse d'un décaissement intégral de l'allègement de dette estimé de l'initiative PPTTE au point de décision.

6/ L'assistance IADM concerne la Banque mondiale et le groupe BAIF, et débute en novembre 2010 après le point d'achèvement retenu en hypothèse.

7/ Les créanciers du club de Paris fournissent, dans le cadre d'initiatives bilatérales, un allègement de dette supplémentaire au-delà de l'initiative PPTTE au point d'achèvement. Le tableau A9 présente des détails sur les modalités de cette fourniture.

Tableau A5. Togo: indicateurs de la dette extérieure, 2007-27 1/

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyennes		
																						2007 - 2017	2018 - 2027	
(en pourcentage, sauf indication contraire)																								
I. Avant allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux																								
VAN du ratio dette/PIB	72.1	61.1	58.5	55.3	51.6	48.4	45.6	43.0	40.4	38.2	36.1	34.1	32.6	31.3	30.2	29.2	28.2	27.2	26.3	25.4	24.6	50.0	28.9	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	190.6	170.9	151.9	135.9	122.8	112.9	104.8	97.3	90.4	84.5	79.4	75.1	71.7	68.9	66.5	64.2	62.0	59.9	57.8	55.9	54.1	121.9	63.6	
VAN du ratio dette/recettes 4/	395.6	368.3	337.4	314.0	283.7	265.8	250.5	236.1	222.0	209.8	198.4	187.6	179.0	172.2	166.2	160.4	154.9	149.5	144.4	139.5	135.1	280.1	158.9	
Ratio du service de la dette	...	8.0	7.1	6.3	5.9	5.2	4.8	4.2	4.2	4.1	4.2	4.1	3.7	3.1	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	5.4	2.9	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	19.5	17.9	16.1	14.7	13.2	12.4	10.9	11.0	10.9	11.0	10.7	9.7	8.1	7.2	6.7	6.8	6.9	6.9	6.9	6.7	13.8	7.7	
II. Après allègement de dette classique et apurement des arriérés multilatéraux 5/ 6/																								
VAN du ratio dette/PIB	56.4	41.2	39.9	38.1	35.3	32.9	30.8	28.9	26.9	25.5	24.0	22.7	21.6	20.9	20.2	19.5	18.8	18.1	17.4	16.7	16.1	34.5	19.2	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	149.0	115.1	103.5	93.6	83.9	76.7	70.8	65.4	60.2	56.3	52.9	49.9	47.6	45.9	44.4	42.9	41.3	39.8	38.3	36.8	35.5	84.3	42.2	
VAN du ratio dette/recettes 4/	309.3	248.1	229.8	216.2	193.8	180.5	169.3	158.6	148.0	139.9	132.1	124.7	118.9	114.6	110.8	107.0	103.2	99.4	95.7	92.0	88.6	193.2	105.5	
Ratio du service de la dette	...	8.4	7.4	6.5	7.1	6.3	5.9	5.2	4.6	4.7	4.6	4.3	3.8	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	6.1	3.6	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	20.5	18.6	16.7	17.9	16.0	15.1	13.4	13.6	12.1	12.4	12.2	11.4	9.9	9.1	8.6	8.7	8.8	8.8	8.9	8.7	15.6	9.5	
III. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée 7/																								
VAN du ratio dette/PIB	66.7	44.6	43.0	37.2	36.1	34.2	31.8	29.3	26.7	24.7	23.2	21.8	20.8	20.1	19.5	18.8	18.2	17.6	17.0	16.4	15.9	36.1	18.6	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	176.5	124.8	111.6	91.4	85.8	79.8	73.1	66.4	59.8	54.7	50.9	47.9	45.7	44.1	42.8	41.5	40.1	38.8	37.4	36.1	34.9	88.6	40.9	
VAN du ratio dette/exportations (dette existante uniq.)	176.5	119.1	101.2	77.7	70.6	63.0	54.7	46.9	39.8	34.4	30.3	26.9	24.0	21.4	19.0	16.7	14.4	12.3	10.3	8.4	6.6	74.0	16.0	
VAN du ratio dette/recettes 4/	366.2	269.0	248.0	211.1	198.4	187.8	174.8	160.9	146.8	135.8	127.2	119.6	114.2	110.3	106.9	103.5	100.2	96.8	93.5	90.2	87.2	202.4	102.2	
Ratio du service de la dette aux exportations	...	4.6	3.6	3.3	5.1	5.9	6.5	6.4	6.4	5.7	5.0	4.7	4.2	3.6	3.3	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.1	5.3	3.5	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	11.3	9.0	8.4	12.8	15.1	16.7	16.6	17.0	15.1	13.2	12.4	11.1	9.5	8.7	8.2	8.3	8.4	8.4	8.4	8.3	13.5	9.2	
IV. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée 8/																								
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	38.6	37.2	36.1	34.2	31.8	29.3	26.7	24.7	23.2	21.8	20.8	20.1	19.5	18.8	18.2	17.6	17.0	16.4	15.9	33.2	18.6	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	120.5	107.0	100.3	91.4	85.8	79.8	73.1	66.4	59.8	54.7	50.9	47.9	45.7	44.1	42.8	41.5	40.1	38.8	37.4	36.1	34.9	80.9	40.9	
VAN du ratio dette/exportations (dette existante uniq.)	120.5	101.3	89.9	77.7	70.6	63.0	54.7	46.9	39.8	34.4	30.3	26.9	24.0	21.4	19.0	16.7	14.4	12.3	10.3	8.4	6.6	66.3	16.0	
VAN du ratio dette/recettes 4/	250.0	230.7	222.8	211.1	198.4	187.8	174.8	160.9	146.8	135.8	127.2	119.6	114.2	110.3	106.9	103.5	100.2	96.8	93.5	90.2	87.2	186.0	102.2	
Ratio du service de la dette aux exportations	...	4.6	3.6	3.3	5.1	5.9	6.5	6.4	6.4	5.7	5.0	4.7	4.2	3.6	3.3	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.1	5.3	3.5	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	11.3	9.0	8.4	12.8	15.1	16.7	16.6	17.0	15.1	13.2	12.4	11.1	9.5	8.7	8.2	8.3	8.4	8.4	8.4	8.3	13.5	9.2	
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance IADM et PPTE renforcée 9/																								
VAN du ratio dette/PIB	66.7	44.6	43.0	24.2	24.2	23.3	21.9	20.2	18.4	17.2	16.3	15.6	15.3	15.2	15.1	15.0	14.9	14.8	14.6	14.4	14.3	29.1	14.9	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	176.5	124.8	111.6	59.5	57.6	54.4	50.2	45.7	41.2	37.9	35.9	34.3	33.6	33.4	33.3	33.1	32.9	32.5	32.2	31.8	31.4	72.3	32.8	
VAN du ratio dette/exportations (dette existante uniq.)	176.5	119.1	101.2	45.8	42.4	37.6	31.8	26.2	21.2	17.7	15.3	13.4	11.9	10.6	9.4	8.3	7.2	6.1	5.1	4.0	3.1	57.7	7.9	
VAN du ratio dette/recettes 4/	366.2	269.0	248.0	137.5	133.1	128.0	120.1	110.9	101.2	94.3	89.6	85.7	83.9	83.3	83.1	82.7	82.1	81.3	80.3	79.3	78.4	163.4	82.0	
Ratio du service de la dette aux exportations	...	4.6	3.6	3.3	3.1	4.1	4.8	4.7	4.9	4.2	3.6	3.3	2.9	2.4	2.1	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.4	4.1	2.4	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	11.3	9.0	8.4	7.7	10.3	12.2	12.3	12.9	11.1	9.4	8.7	7.7	6.3	5.6	5.3	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	10.5	6.4	
VI. Après fourniture conditionnelle d'un allègement bilatéral et multilatéral supplémentaire au-delà de l'assistance IADM et PPTE renforcée 9/ 10/																								
VAN du ratio dette/PIB	66.7	44.6	43.0	11.4	11.9	12.0	11.9	11.7	11.2	10.9	10.7	10.6	10.8	11.1	11.4	11.8	12.1	12.3	12.6	12.8	13.0	22.4	11.8	
VAN du ratio dette/exportations 2/ 3/	176.5	124.8	111.6	28.2	28.2	28.1	27.4	26.5	25.2	24.1	23.5	23.3	23.7	24.3	25.1	25.9	26.5	27.1	27.6	28.1	28.6	56.7	26.0	
VAN du ratio dette/exportations (dette existante uniq.)	176.5	124.8	111.6	28.2	28.1	27.4	26.5	25.2	24.1	23.5	23.3	23.7	24.3	25.1	25.9	26.5	27.1	27.6	28.1	28.6	56.7	26.0		
VAN du ratio dette/recettes 4/	366.2	269.0	248.0	65.0	65.3	66.2	65.6	64.2	61.8	59.9	58.8	58.3	59.2	60.8	62.8	64.6	66.3	67.7	69.0	70.3	71.5	126.4	65.0	
Ratio du service de la dette aux exportations	...	4.6	3.6	3.3	1.4	1.9	2.2	2.0	2.4	2.4	2.3	2.1	1.9	1.6	1.3	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	2.6	1.6	
VAN du ratio dette/recettes 4/	...	11.3	9.0	8.4	3.4	4.9	5.6	5.2	6.3	6.4	6.1	5.6	5.1	4.2	3.5	3.2	3.5	3.7	3.8	4.0	4.2	6.7	4.1	

Sources : autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette font référence à la dette publique et à garantie publique fin décembre 2007.

2/ Les exportations sont définies conformément au Manuel de la balance des paiements du FMI, cinquième édition, 1993.

3/ Sur la base de la moyenne triennale des exportations l'année précédente (par exemple, moyenne des exportations sur 2005-2007 pour la VAN du ratio dette/exportations en 2007).

4/ Les recettes sont définies comme les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

5/ Indique la situation de la dette extérieure après épuisement des mécanismes classiques d'allègement de dette, et en supposant un traitement au moins comparable par les créanciers officiels bilatéraux.

6/ Inclut l'impact des opérations d'apurement d'arriérés en 2008 par la Banque mondiale et le FAID (effectif) et par la BEI, le FIDA, l'OFID et le FEGECE (hypothétique) ainsi que de l'annulation de prêts par la Chine en 2007.

7/ Dans l'hypothèse d'un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée de décembre 2008 à octobre 2010 et d'un décaissement intégral de l'assistance en novembre 2010.

8/ Dans l'hypothèse d'un décaissement intégral de l'allègement de dette estimé au titre de l'initiative PPTE au point de décision.

9/ L'assistance IADM concerne la Banque mondiale et le groupe BAID, et débute en novembre 2010 après le point d'achèvement retenu en hypothèse.

On suppose que l'IADM n'a aucun impact sur les nouveaux emprunts du Togo sur la période de projection.

10/ Les créanciers du club de Paris fournissent, dans le cadre d'initiatives bilatérales, un allègement de dette supplémentaire au-delà de l'initiative PPTE au point d'achèvement. Le tableau A8 présente des détails sur les modalités de cette fourniture.

Tableau A6. Togo: Analyse de sensibilité, 2007-27 1/

																					Moyennes		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2007 - 2017	2018 - 2027
	(en pourcentage, sauf indication contraire)																						
I. Scénario de référence 2/																							
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	38.6	37.2	36.1	34.2	31.8	29.3	26.7	24.7	23.2	21.8	20.8	20.1	19.5	18.8	18.2	17.6	17.0	16.4	15.9	33.2	18.6
VAN du ratio dette/exportations 3/ 4/	120.5	107.0	100.3	91.4	85.8	79.8	73.1	66.4	59.8	54.7	50.9	47.9	45.7	44.1	42.8	41.5	40.1	38.8	37.4	36.1	34.9	80.9	40.9
VAN du ratio dette/recettes 5/	250.0	230.7	222.8	211.1	198.4	187.8	174.8	160.9	146.8	135.8	127.2	119.6	114.2	110.3	106.9	103.5	100.2	96.8	93.5	90.2	87.2	186.0	102.2
Ratio du service de la dette aux exportat	0.0	4.6	3.6	3.3	5.1	5.9	6.5	6.4	6.4	5.7	5.0	4.7	4.2	3.6	3.3	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.1	4.8	3.5
Ratio du service de la dette aux recettes	0.0	11.3	9.0	8.4	12.8	15.1	16.7	16.6	17.0	15.1	13.2	12.4	11.1	9.5	8.7	8.2	8.3	8.4	8.4	8.4	8.3	12.3	9.2
II: Croissance constamment plus basse 6/																							
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	39.6	39.0	38.8	37.6	35.8	33.8	31.6	29.9	28.7	27.6	27.0	26.7	26.5	26.3	26.1	25.8	25.5	25.3	25.0	36.2	26.2
VAN du ratio dette/exportations 3/ 4/	120.5	107.1	100.3	91.4	85.8	79.8	73.1	66.4	59.8	54.7	50.9	47.9	45.7	44.1	42.8	41.5	40.1	38.8	37.4	36.1	34.9	80.9	40.9
VAN du ratio dette/recettes 5/	250.0	230.7	228.2	221.5	213.1	206.6	196.9	185.6	173.5	164.3	157.7	151.8	148.5	146.9	145.8	144.7	143.4	141.9	140.3	138.8	137.4	202.6	143.9
Debt service-to-exports ratio	0.0	4.7	3.6	3.4	5.2	6.0	6.6	6.9	7.0	6.1	5.1	4.8	4.0	3.5	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	5.0	3.5
Debt service-to-revenue ratio	0.0	11.5	9.4	9.0	13.9	16.7	19.0	20.8	21.7	19.4	16.8	16.0	13.6	12.2	11.8	12.1	12.6	12.9	13.2	13.5	13.6	14.4	13.2
III: Croissance constamment plus basse des exportations 6/																							
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	38.6	37.2	36.1	34.2	31.8	29.3	26.7	24.7	23.2	21.8	20.8	20.1	19.5	18.8	18.2	17.6	17.0	16.4	15.9	33.2	18.6
VAN du ratio dette/exportations 3/ 4/	120.5	107.1	101.1	93.6	89.9	85.6	80.3	74.6	68.8	64.4	61.4	59.1	57.9	57.2	56.8	56.4	55.8	55.3	54.7	54.1	53.5	86.1	56.1
VAN du ratio dette/recettes 5/	250.0	230.7	223.4	212.3	200.1	190.0	177.3	163.7	149.8	138.9	130.5	123.0	117.7	114.0	110.7	107.5	104.3	101.0	97.7	94.6	91.6	187.9	106.2
Ratio du service de la dette aux exportat	0.0	4.7	3.7	3.5	5.5	6.6	7.4	8.0	8.2	7.3	6.3	5.1	5.2	4.6	4.5	4.6	4.7	4.9	5.0	5.1	5.1	5.6	5.0
Ratio du service de la dette aux recettes	0.0	11.5	9.2	8.6	13.0	15.4	17.1	18.3	18.7	16.4	13.9	13.0	10.8	9.5	9.0	9.0	9.1	9.2	9.2	9.2	9.1	12.9	9.7
IV: Prêts au lieu de dons 6/																							
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	39.6	39.1	39.1	38.3	37.0	35.5	33.9	32.9	32.4	31.9	31.8	31.9	32.0	32.0	31.9	31.7	31.5	31.3	31.1	37.4	31.7
VAN du ratio dette/exportations 3/ 4/	120.5	107.1	102.7	96.1	93.1	89.4	85.0	80.4	75.9	72.9	71.2	70.2	70.0	70.1	70.3	70.3	70.1	69.8	69.4	68.9	68.3	90.4	69.8
VAN du ratio dette/recettes 5/	250.0	230.7	228.1	222.0	215.1	210.5	203.3	195.1	186.5	181.0	177.8	175.3	174.8	175.2	175.6	175.6	175.2	174.4	173.3	172.0	170.6	209.1	174.2
Ratio du service de la dette aux exportat	0.0	4.7	3.7	3.5	5.3	6.2	6.8	7.2	7.3	6.5	5.6	5.3	4.6	4.3	4.3	4.5	4.7	4.8	5.0	5.1	5.1	5.2	4.8
Ratio du service de la dette aux recettes	0.0	11.5	9.3	8.8	13.3	15.7	17.5	18.8	19.2	17.1	14.6	14.0	12.1	11.3	11.3	11.8	12.3	12.7	13.0	13.3	13.5	13.3	12.5
V: Choc composite : croissance, exportations, recettes constamment plus basses et moins de dons 6/																							
VAN du ratio dette/PIB	45.6	38.3	40.1	40.5	41.5	41.5	40.9	40.0	39.0	38.5	38.5	38.6	39.1	39.8	40.6	41.2	41.7	42.1	42.4	42.7	42.9	40.4	41.1
VAN du ratio dette/exportations 3/ 4/	120.5	107.1	103.2	97.8	96.5	94.7	91.9	88.6	85.2	83.2	82.7	82.9	84.1	85.6	87.2	88.5	89.6	90.5	91.2	91.7	92.2	95.6	88.4
VAN du ratio dette/recettes 5/	250.0	230.7	231.3	230.4	228.1	228.0	224.8	219.9	214.2	211.6	211.6	212.1	214.9	218.9	222.9	226.3	229.1	231.4	233.2	234.5	235.7	225.5	225.9
Ratio du service de la dette aux exportat	0.0	4.7	3.7	3.6	5.6	6.7	7.6	8.2	8.5	7.7	6.8	6.6	5.8	5.6	5.7	6.0	6.4	6.7	7.0	7.3	7.5	5.7	6.4
Ratio du service de la dette aux recettes	0.0	11.5	9.4	9.2	14.1	17.1	19.5	21.4	22.4	20.3	17.8	17.4	15.4	14.6	14.9	15.8	16.8	17.6	18.5	19.2	19.7	14.8	17.0

Sources: autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette font référence à la dette publique et à garantie publique et sont définis après la fourniture, qu'on suppose inconditionnelle, de l'allègement de dette PPTTE fin décembre 2007.

2/ Les projections macroéconomiques du scénario de référence sont décrites à la section III.

3/ Telles que définies dans le manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, 1993.

4/ Sur la base de la moyenne triennale des exportations l'année précédente (par exemple moyenne des exportations sur 2005-2007 pour la VAN du ratio dette/exportations en 2007).

5/ Les recettes sont définies comme les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

6/ Les projections macroéconomiques des différents scénarios sont décrites à la section IV E.

Tableau A7. Togo: Fourniture envisageable de l'assistance du groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative PPTE, 2008-2044 1/

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2028	Montants cumulés	
											2008-16	2008-44
Service de la dette avant assistance PPTI	26.4	26.8	27.1	28.5	28.4	28.2	28.6	28.7	29.7	22.3	252.5	697.9
dont principal	21.6	22.3	22.7	24.3	24.4	24.4	24.9	25.2	26.4	21.4	216.2	635.6
dont intérêt	4.7	4.6	4.4	4.2	4.0	3.9	3.7	3.5	3.3	0.9	36.3	62.4
Service de la dette après assistance IADN	26.4	26.8	27.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.3	80.3
dont principal	21.6	22.3	22.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	66.6	66.6
dont intérêt	4.7	4.6	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.7	13.7
Economie sur le service de la dette à l'IDA	0.0	0.0	0.0	28.5	28.4	28.2	28.6	28.7	29.7	22.3	172.2	617.7
dont principal	0.0	0.0	0.0	24.3	24.4	24.4	24.9	25.2	26.4	21.4	149.6	569.0
dont intérêts	0.0	0.0	0.0	4.2	4.0	3.9	3.7	3.5	3.3	0.9	22.6	48.7
Economie en pourcentage du service exigible sur la dette envers le groupe de la Banque mondiale	0	0	0	100	100	100	100	100	100	100	68.2	88.5

Source: estimations des services du FMI.

1/ Une assistance PPTE renforcée de 98 millions de dollars EU à fin 2007 en VAN a été entièrement livrée en mai 2008 sous forme d'apurement des arriérés du Togo envers l'IDA à des conditions de don (146 millions de dollars EU);

2/ Le point de décision devrait être atteint en novembre 2008 mais aucune assistance intérimaire ne sera fournie par le groupe de la Banque mondiale.

Tableau A8. Togo: Fourniture envisageable de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2008-2018 1/
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Tableau A8. Togo: Fourniture envisageable de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2008-2018 1/
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Déc.										
(sur la base du taux de change USD/DTS au 30 septembre 2008)											
I. Allègement de dette pré-IADM (au titre de l'initiative PPTE uniquement) 2/											
Service exigible au titre des obligations envers le FMI admissible à l'initiative PPTE 3/	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	2,3	9,9	9,9	9,8	9,8	7,7
Principal	-	-	-	-	-	2,1	9,7	9,7	9,7	9,7	7,7
Intérêts	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Dépôts d'assistance PPTE au compte général du pays membre pour les opérations PPTE											
Assistance intérimaire 4/	0,062	0,062									
Décaissement au point d'achèvement 5/			0,2								
Assistance au point d'achèvement			0,2								
Intérêts au point d'achèvement			0,02								
Echéancier de tirages de l'assistance du FMI sur le compte général du pays membre pour les opérations PPTE	0,03	0,06	0,03	-	-	0,2	-	-	-	-	-
Assistance du FMI sans intérêts	0,03	0,06	0,03	-	-	0,2	-	-	-	-	-
Gains d'intérêts estimés 6/	-	0,00	0,00	-	-	0,05	-	-	-	-	-
Service exigible au titre des obligations courantes envers le FMI après assistance du FMI	0,05	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	9,9	9,9	9,8	9,8	7,7
Echéancier de fourniture de l'assistance du FMI (en pourcentage de l'assistance totale; sur la base des flux)	10,0	20,0	10,0	-	-	60,0	-	-	-	-	-
Part du service exigible au titre des obligations envers le FMI couverte par l'assistance PPTE (en pourcentage)	36,8	25,7	13,5	-	-	10,2	-	-	-	-	-
Proportion (en pourcentage) de chaque remboursement exigible pendant la période devant être payé par l'assistance PPTE abondée par le principal déposé au compte général pour les opérations PPTE 7/	36,8	25,6	12,8	-	-	9,1	-	-	-	-	-
II. Allègement de dette post-IADM (au titre des deux initiatives IADM et PPTE)											
Montant projeté de la dette antérieure à la date butoir de l'IADM au point d'achèvement 8/				-							
Fourniture du reste de l'assistance PPTE pour la dette postérieure à la date butoir de l'IADM (sur la base du stock):			0,21								
III. Service exigible au titre de la dette envers le FMI après allègement de dette PPTE et IADM	0,05	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	9,9	9,9	9,8	9,8	7,7

Source: estimations et projections des services du FMI.

1/ La VAN de l'assistance totale du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée s'élève à 0,312 millions de dollars EU, calculée sur la base des données disponibles au point de décision, non compris les intérêts accumulés sur le compte général du Togo pour les opérations PPTE et sur les montants engagés mais non décaissés, comme décrit à la note 6.

2/ Montant estimé d'assistance PPTE fournie en l'absence d'une décision IADM.

3/ Obligations venant à échéance prochainement estimées sur la base des échéanciers en vigueur au 7 octobre 2008. Les obligations au titre des intérêts ne comprennent pas les commissions et prélèvements nets sur DTS.

4/ La première fourniture d'assistance intérimaire d'un montant égal à 20 % du montant engagé sera déposée sur le compte général du Togo pour les opérations PPTE au point de décision prévu fin novembre 2008 pour couvrir les obligations au titre des intérêts de la FRPC exigibles par le FMI au cours des 12 prochains mois. On suppose que la deuxième assistance intérimaire sera décaissée en novembre 2009.

5/ Reliquat du don d'assistance PPTE du FMI qui doit être versé sur le compte du pays membre au point d'achèvement prévu pour octobre 2010, dont il est tenu compte dans le calcul de l'intérêt.

6/ Montant estimé d'intérêts accumulés sur: a) les montants détenus sur le compte général du Togo pour les opérations PPTE; et b) jusqu'au point d'achèvement, sur les montants engagés mais non encore décaissés. La projection du montant d'intérêts accumulés est une estimation basée sur des taux d'intérêts hypothétiques qui augmentent progressivement pour atteindre 5 % à partir de 2013; l'intérêt effectivement accumulé pourra être inférieur ou supérieur à ce montant.

7/ Comme aucune obligation au titre du principal envers le FMI n'arrive à échéance avant octobre 2013, il est prévu que l'assistance PPTE couvre les obligations d'intérêt au titre de la FRPC venant à échéance entre décembre 2008 et septembre 2010.

8/ Le Togo a remboursé sa dette admissible au bénéfice de l'IADM en janvier 2008.

Tableau A9. Allègement de dette fourni par les créanciers du club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales

Pays couverts	APD (en pourcentage)			Non-APD (en pourcentage)		Allègement fourni	
	Dette antérieure à la date butoir	Dette postérieure à la date butoir		Dette antérieure à la date butoir	Dette postérieure à la date butoir	Point de décision (en pourcentage)	Point d'achèvement
		(1)	(2)				
Australie	PPTE	100	100	100	100 2/	2/	2/
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE	3/ - 4/	- 4/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 5/	100	100 5/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 6/	Stock
Finlande	PPTE	100	- 7/	100	- 7/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 8/	100	100 8/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas, les	PPTE	100 9/	100	100	-	90-100 flux 9/	Stock 10/
Norvège	PPTE	10/	10/	11/	11/	-	-
Russie	PPTE	- 12/	- 12/	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	100	Cas par cas	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 13/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 14/	- 14/	90-100 15/	-	90-100 flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 16/	100 flux 16/	Stock
États-Unis	PPTE	100	100	100	100 17/	100 flux	Stock

Source: Secrétariat du Club de Paris

1/ Les colonnes (1) à (7) décrivent l'allègement de dette supplémentaire fourni suivant une méthodologie spécifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et doivent être lues ensemble pour chaque créancier. Dans la colonne (1), "PPTE" désigne les pays admissibles effectivement qualifiés à bénéficier du processus PPTE. Une mention de "100 %" dans le tableau indique que l'allègement de dette fourni dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sera porté à 100 % par une initiative bilatérale.

2/ Australie: l'allègement de la dette non APD postérieure à la date butoir s'appliquera aux dettes contractées avant une date qui sera finalisée ultérieurement; les détails chronologiques de l'allègement tant des flux que des stocks restent à finaliser.

3/ Canada: Bangladesh compris. Le Canada a accordé un moratoire sur le service de la dette à dater de janvier 2001 sur toutes les dettes décaissées avant fin mars 1999 pour 13 des 17 PPTE qui doivent servir une dette envers le Canada. Les pays admissibles sont le Bénin, la Bolivie, le Cameroun, la rép. Dém. Du Congo l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Honduras, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Une annulation à 100% sera accordée au point d'achèvement. Fin juillet 2004 le Canada avait fourni une annulation de l'encours de la dette au point d'achèvement au Bénin, à la Bolivie, au Guyana, au Sénégal et à la Tanzanie.

4/ 100 % des créances d'APD ont déjà été annulées pour les PPTE, à l'exception de la dette du Myanmar au Canada.

5/ Le Danemark fournit une annulation à 100 % des prêts d'APD et des crédits non APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

6/ France: annulation à 100 % du service de la dette sur les créances commerciales sur l'État antérieures à la date butoir à mesure qu'elles arrivent à échéance, à partir du point de décision. Lorsque les pays auront atteint leur point d'achèvement, l'allègement de dette sur les créances APD sur l'État sera versé sur un compte spécial et servira à des projets de développement spécifiques.

7/ Finlande: pas de créances postérieures à la date butoir.

8/ Italie: annulation de 100 % de toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et non APD) contractées avant le 20 juin 1999 (date du sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants correspondants venant à échéance au cours de la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation de l'encours du reste de la dette.

9/ Pays-Bas : 100 % de l'APD (la dette antérieure et postérieure à la date butoir sera annulée au point de décision); pour la dette non APD : dans certains cas particuliers (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés sur les flux au point de décision ; tous les autres PPTE recevront un allègement intérimaire représentant jusqu'à 90 % de réduction des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % du stock restant de la dette antérieure à la date butoir.

10/ La Norvège a annulé toutes les créances d'APD.

11/ Du fait de la méthodologie actuelle de la Banque mondiale et du FMI pour recalculer les besoins de réduction de dette au point d'achèvement PPTE, la Norvège a reporté après le point d'achèvement de l'initiative PPTE la décision d'accorder ou non une réduction de 100 % de la dette.

12/ La Russie n'a pas de créances d'APD.

13/ La Suède n'a pas de créances d'APD.

14/ La Suisse a annulé toutes les créances d'APD.

15/ Dans certains cas particuliers (République centrafricaine, Libéria, république du Congo, Sierra Leone, Togo), la Suisse annulera 100% du stock de dette restant au point d'achèvement; tous les autres PPTE recevront un allègement de dette aux conditions du club de Paris.

16/ Royaume-Uni: Annulation complète "supérieure à 100 %" de toutes les dettes des PPTE à leurs points de décision, et remboursement au point de décision du service de la dette payé avant le point de décision.

17/ États-Unis : 100 % de la dette non APD postérieure à la date butoir traitée comme dette contractée antérieurement au 20 juin 1999 (date du sommet de Cologne).

Tableau A10. Initiative PPTE : Situation des pays considérés dans le cadre de l'Initiative, 4 novembre 2008

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objectif VAN du ratio dette/		Niveaux d'assistance 1/				Réduction en pourcentage de la VAN de la dette 2/	Allègement total estimé du service de la dette nominale (en millions de Dollars EU)	
			Expor-tations	recettes publiques	(en millions de dollars EU, valeur actualisée)						
					Total	commerciale	Total	FMI			Banque mondiale
Point d'achèvement atteint dans le cadre renforcé (23)											
Bénin	Jul. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
cadre original	Sep. 97	Sep. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
cadre renforcé	Feb. 00	Jun. 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
cadre original	Sep. 97	Jul. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
cadre renforcé	Jul. 00	Apr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
topping-up	...	Apr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Cameroun	Oct. 00	Apr. 06	150		1,267	879	322	37	176	27	4,917
Ethiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
cadre renforcé	Nov. 01	Apr. 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
topping-up		Apr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Gambie, la	Dec. 00	Dec. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Feb. 02	Jul. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
cadre original	Dec. 97	May 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
cadre renforcé	Nov. 00	Dec-03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Jul. 00	Mar-05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Dec. 00	Oct-04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Malawi					1,057	171	886	45	622		1,628
cadre renforcé	Déc. 00	Aug-06	150		646	164	482	30	333	44	1,025
complément de concessionnalité	...	Aug-06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
cadre original	Sep. 98	Sep. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
cadre renforcé	Sep. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Jun-02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
cadre original	Avr. 98	Jun-99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
cadre renforcé	Avr. 00	Sep. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
cadre renforcé	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
complément de concessionnalité	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
cadre renforcé	Déc. 00	Apr-05	150		452	56	397	44	228	71	839
topping-up	...	Apr-05	150		243	9	235	20	154	53	477
São-Tomé-et-Principe					124	31	93	1	47	128	263
cadre renforcé	Déc. 00	Mar-07	150		99	29	70	-	24	83	215
complément de concessionnalité	...	Mar-07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Jun-00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mar. 02	Déc. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
cadre original	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
cadre renforcé	Fév. 00	May-00	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Apr-05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900
Point de décision atteint dans le cadre renforcé (10)											
Afghanistan	Jul. 07	Floating	150		571	436	135	-	75	51	1,272
Burundi	Aug. 05	Floating	150		826	124	701	28	425	92	1,465
Rép. Centrafricaine	Sept. 07	Floating	150		583	217	365	27	209	68	782
Tchad	May. 01	Floating	150		170	35	134	18	68	30	260
Congo, rép. Dém. Du	Jul. 03	Floating	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389
Congo, Rép. du	Mar. 06	Floating		250	1,679	1,561	118	8	49	32	2,881
Guinée	Dec. 00	Floating	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinée-Bissau	Dec. 00	Floating	150		416	212	204	12	93	85	790
Haiti	Nov. 06	Floating	150		140	20	120	3	53	15	213
Libéria	Mar.08	Floating	150		2,846	1,420	1,426	732	375	91	4,008
Total de l'assistance fournie/engagée					38,842	19,037	19,705	3,368	9,155	36 4	66,980

Sources : décisions des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, documents de point d'achèvement, documents de point de décision, documents PPTE préliminaires et calculs des services du FMI.

1/ Les niveaux d'assistance sont mesurés au point de décision ou d'achèvement du pays considéré, selon le cas.

2/ En pourcentage de la valeur actualisée nette de la dette au point de décision ou d'achèvement (selon le cas), après épuisement des mécanismes d'allègement de dette classiques.

3/ Equivalent à 1698 millions de DTS au taux de change de 1 dollar EU = 0.644524 DTS au 4 octobre 2007.

4/ Correspond à la réduction moyenne de la VAN de la dette.

Tableau A11. Togo: État de la participation des créanciers dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée

	Allègement de dette en VAN (millions de dollars EU)	Pourcentage de l'assistance totale	Modalités de livraison de l'allègement de dette
IDA	98	36.3	L'assistance de l'IDA a été entièrement fournie par des opérations concessionnelles d'apurement des arriérés.
Groupe BAfD	17	6.4	L'assistance de la BAfD a été entièrement fournie par une opération concessionnelle d'apurement d'arriérés dans le cadre de sa facilité pour états fragiles.
FMI	0	0.1	Le FMI fournira une assistance intérimaire immédiatement après approbation du point de décision par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI —sous réserve que les assurances de financement nécessaires aient été faites—sous forme d'une réduction du service de la dette. Comme aucun remboursement de principal n'est dû avant fin 2013, une assistance PPTE intérimaire d'environ 0,1 million de dollars EU servira à couvrir plus de la moitié des obligations intérieures au titre de la FRPC jusqu'au point d'achèvement, actuellement prévu pour octobre 2010.
FIDA	4	1.4	Le Fonds international de développement agricole a proposé un rééchelonnement d'arriérés, dans le contexte de l'initiative PPTE, avec une période moratoire sans service de la dette.
BlsD	5	1.9	Les paiements du service de la dette ont été suspendus jusqu'au point d'achèvement. Une fourniture complète de l'allègement au point d'achèvement n'est pas garantie actuellement .
BOAD	13	5.0	[L'assistance doit être fournie au point d'achèvement]
BADEA	0	0.1	[L'assistance doit être fournie au point d'achèvement]
OFID	3	0.9	[L'assistance doit être fournie au point d'achèvement]
UE/BEI	9	3.4	L'assistance PPTE sera fournie par une combinaison d'apurement concessionnel d'arriérés et, si besoin est, de réduction du service de la dette. Le conseil d'administration de la BEI a récemment approuvé les modalités générales sous lesquelles les arriérés de cette institution seront apurés.
FEGECE	0	0.0	[L'assistance doit être fournie au point d'achèvement]
Total multilatéral	150	56	
Créanciers du club de Paris	98	36	L'assistance intérimaire sera fournie par une opération sur les flux aux conditions de Cologne pendant la période intérimaire.
Créanciers non membres du club de P	16	6	
Chine	11	4	La Chine a déjà fourni sa part de l'allègement PPTE au moyen de quelques annulations de prêts en ----
Koweït	4	2	
Arabie saoudite	0	0	
Créanciers commerciaux	6	2	
Total bilatéral et commercial	120	44	
TOTAL	270	100	
<i>Poste pour mémoire:</i>			
Assurances estimées satisfaisantes		92	

Sources: autorités togolaises; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Comprend l'Union postale universelle et l'Union postale pan-africaine, qui sont des organismes, respectivement, des Nations-Unies et de l'Union africaine. Comprend également les International Postal Universities d'Abidjan et de Brazzaville, et l'African Institute of Savings Institutions, que les autorités ont déclaré être aussi des organismes d'institutions multilatérales.

Annexe I. Togo: capacité de gestion de la dette

1. Les opérations de gestion de la dette du Togo intéressent diverses entités, notamment le ministère de l'économie et des finances (MEF), la direction de l'exécution et du contrôle du plan de développement et les ministères dépensiers bénéficiaires, et se caractérisent par des procédures formelles complexes qui ont été contournées par des canaux informels dans le passé. La direction de la dette (DD), qui fait partie de la direction du Trésor, est le principal service chargé de la gestion de la dette.¹⁷ Les responsabilités de la DD comprennent le maintien de la base de données de la dette extérieure, le suivi de la dette publique totale, la prévision du service de la dette extérieure et la préparation des factures de paiement de la dette extérieure. La DD participe aussi à titre consultatif au processus de négociation et de contractation des emprunts dans certains cas, mais non tous.
2. D'importants décrets d'application font défaut au cadre juridique de la gestion de la dette, qui n'est pas toujours respecté dans la pratique. Des ministres dépensiers ont, par exemple, négocié et signé des emprunts sans délégation formelle d'autorité. Le Togo a accepté en juillet 2007 de mettre en œuvre la réglementation de l'UEMOA sur la gestion de la dette extérieure. La réglementation impose des dispositions spécifiques pour le cadre juridique qui entoure la gestion de la dette publique, qui couvrent ses aspects essentiels.
3. Les activités de gestion de la dette au Togo fonctionnent dans un environnement extrêmement contraint. La gestion de la dette est réactive plutôt qu'active et ses principales fonctions consistent à assurer la gestion des données de la dette, qui elle-même souffre de contraintes de coordination. Le Togo n'a jamais développé de stratégie officielle de gestion de la dette, mais suivait une stratégie informelle qui consistait à privilégier les paiements du service de la dette aux créanciers qui demeuraient engagés dans le pays. Dans le cadre de ses efforts pour atteindre le point de décision de l'initiative PPTE (ainsi que pour mettre en œuvre la réglementation de l'UEMOA), les autorités togolaises prévoient de développer une stratégie pour garantir la viabilité des emprunts futurs.
4. La comptabilisation de la dette est l'une des principales faiblesses de la gestion de la dette au Togo. La dette extérieure, la dette intérieure et la dette des entreprises d'État sont gérées par des entités différentes. L'absence de coordination et d'échange d'informations entre les diverses entités impliquées dans la négociation, la ratification des emprunts et la mobilisation des fonds, conduit à un enregistrement incomplet des emprunts tant intérieurs qu'extérieurs. L'enregistrement des emprunts contractés par les entreprises d'État était particulièrement insuffisant et la DD ne disposait d'aucune information sur la dette de ces entités avant d'en faire la demande aux fins du rapprochement des données de la dette entrepris dans le contexte de l'initiative PPTE. La DD fournit des prévisions du service de la

¹⁷La DD a été créée en 2000, lorsque la responsabilité de la gestion de la dette lui a été transférée de la Société nationale d'investissement.

dette exigible à la direction du Budget, quoique seuls les emprunts dont le service était encore assuré étaient inclus dans le budget (approximativement un cinquième du total des paiements exigibles).

5. Le personnel actuel est expérimenté et possède une connaissance adéquate de ses tâches courantes. Cependant le personnel de la DD n'est pas convenablement formé aux tâches analytiques des activités plus avancées de gestion de la dette, le service analytique n'étant constitué que du conseiller du directeur.

6. La mise en œuvre intégrale de la réglementation de l'UEMOA sur la gestion de la dette extérieure renforcerait substantiellement le cadre juridique du Togo et confierait clairement au MEF l'autorité d'entreprendre toutes les transactions relatives à la dette. Avec la réforme actuellement en cours à la direction du Trésor, la DD devrait donner la priorité :

- i) à créer un cadre institutionnel assurant une coordination appropriée parmi toutes les entités qui participent au processus de gestion de la dette;
- ii) à recruter et former du personnel pour la DD, afin d'améliorer la capacité analytique, par exemple dans la préparation d'une stratégie de gestion de la dette et d'analyses de viabilité de la dette;
- iii) au suivi et à l'enregistrement de la dette intérieure et extérieure afin de disposer d'une base de données électroniques intégrée et exacte, et de produire un rapport mensuel sur le service, l'encours et les arriérés de la dette;
- iv) à affecter des personnels de la DD à la vérification de l'exactitude des saisies de données, au suivi des risques et de la conformité; et
- v) à concevoir une stratégie de gestion de la dette intégrant les conditions du rétablissement des rapports avec les créanciers internationaux.

Annexe II. Togo: Analyse de viabilité de la dette menée par la Banque mondiale et le FMI

Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) que le Togo est surendetté, ce qui souligne l'importance d'un allègement de dette extensif.¹⁸ Les projections de l'AVD de référence de la dette extérieure montrent que les indicateurs de la VAN du Togo diminuent à terme mais qu'ils franchissent les seuils indicatifs pertinents pendant une période prolongée et sont vulnérables à un certain nombre de chocs. Sous un autre scénario, qui fait l'hypothèse d'une livraison complète de l'allègement de dette PPTE, IADM et au-delà du cadre PPTE au point d'achèvement, les indicateurs de la dette extérieure du Togo présentent une amélioration substantielle. L'inclusion de l'importante dette publique intérieure du Togo ne fait que renforcer les conclusions de l'AVD de la dette extérieure.

1. **Cette AVD repose sur le cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.** L'AVD présente le sentier projeté des indicateurs du poids de la dette extérieure du secteur public du Togo, et évalue le risque de surendettement extérieur du pays. Méthodologiquement, l'AVD diffère de l'analyse d'allègement de la dette (AAD) du document du point de décision en ceci qu'elle compare l'évolution des indicateurs du poids de la dette sur la période de projection avec les seuils indicatifs dépendants des politiques. En revanche, dans l'AAD, les indicateurs historiques du poids de la dette sont comparés à des seuils uniformes afin de calculer le montant d'allègement de dette PPTE pour lequel le Togo est qualifié dans le contexte de l'initiative PPTE.¹⁹

2. **La dernière AVD du Togo a été préparée en 2007 et a conclu au surendettement du Togo.**²⁰ À cette époque, le Togo accumulait des arriérés envers plusieurs institutions multilatérales et plusieurs indicateurs du poids de la dette présentaient des franchissements substantiels des seuils indicatifs respectifs. Le cadre macroéconomique à la base du scénario de référence de l'AVD de 2007 supposait de mauvais résultats économiques et la poursuite de l'accumulation d'arriérés, avec pour résultat l'aggravation projetée des indicateurs du

¹⁸ Cette AVD a été préparée de concert par les services de la Banque mondiale et du FMI sur la base du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (voir « Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief », (IDA/SecM2006-0564, 8/11/06). La qualité des politiques et institutions du Togo, telle que mesurée par l'évaluation moyenne des politiques et des institutions du pays (CPIA) par la Banque mondiale pour la période 2005-2007 (2.5), le classe parmi les « mauvais élèves ». Les seuils indicatifs correspondants pour les indicateurs de la dette extérieure sont de 30 % pour la VAN du ratio dette/PIB, 100 % pour la VAN du ratio dette/exportations, 200 % pour la VAN du ratio dette/recettes, 15 % pour le ratio du service de la dette aux exportations et 25 % pour le ratio du service de la dette aux recettes.

¹⁹ En outre, les résultats de l'AVD des pays à faible revenu diffèrent de l'AAD de l'initiative PPTE du fait de deux autres différences méthodologiques relatives à la définition: i) des taux d'actualisation; et ii) des taux de change.

²⁰ Togo: Rapport des services du FMI pour la consultation de 2007 au titre de l'article IV et première revue du programme suivi par le FMI; notice d'information du public sur l'examen par le conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour le Togo.

poids de la dette. Par rapport aux résultats de l'AVD de 2007, l'analyse ci-après constate une amélioration de la mécanique de la dette résultant des améliorations projetées du cadre de politiques macroéconomiques, d'importantes opérations d'apurement d'arriérés, et de l'allègement de dette intérimaire au titre de l'initiative PPTE.

A. Hypothèses du scénario de référence

3. **Le scénario de référence s'appuie sur le même cadre macroéconomique à long terme que l'AAD et est compatible avec les projections du programme appuyé par l'accord FRPC.** La croissance réelle moyenne annuelle du PIB est projetée en hausse sur la période de projection, et passerait d'un niveau moyen de 2 % en 2004–2008 à 3,6 % en 2009–2027. Ce modèle reflète l'augmentation projetée de l'investissement public financé par des donateurs, l'amélioration du climat des affaires, la croissance du commerce régional et la reprise de la production de coton et de phosphates. À moyen terme, la croissance devrait être soutenue par une augmentation de l'investissement direct étranger (par exemple dans les secteurs de la banque, des télécoms et des phosphates, et dans le port), par une meilleure intermédiation financière et par la mise à niveau de l'infrastructure publique, en particulier du réseau électrique, ce qui atténuerait les goulets d'étranglement qui auparavant handicapaient la croissance du secteur privé.

4. **La stabilité macroéconomique devrait bénéficier de la prudence de la politique budgétaire.** On suppose un excédent primaire intérieur d'environ 1 % du PIB, lequel, conjugué à un allègement extensif de la dette extérieure et à une augmentation de l'aide étrangère, aboutirait à une position du budget et de la dette soutenables dans l'ensemble qui permettrait d'éviter le renouvellement d'arriérés. Les autorités prévoient de réaliser l'ajustement budgétaire requis en portant progressivement les recettes à un niveau d'environ 18 % à moyen terme tout en maintenant la dépense intérieure grosso modo constante en proportion du PIB. Il est prévu d'augmenter les dépenses dans les domaines prioritaires (santé, éducation, infrastructure et restructuration des banques et entreprises d'État) de façon significative i) en redéployant la dépense intérieure hors des secteurs non prioritaires, en particulier les subventions et transferts non ciblés, ii) en portant l'assistance extérieure (elle était de 12 dollars EU par habitant sur la période 2004-06, selon la base de données des Indicateurs du développement mondial) au niveau de la moyenne régionale (43 dollars EU par habitant), et iii) en faisant usage des ressources qui seront libérées par l'allègement de dette PPTE et IADM.

5. **Malgré les chocs sur les prix mondiaux et les difficiles conditions extérieures, l'inflation devrait demeurer contenue à moyen terme, stabilisée par l'union monétaire de l'UEMOA et la prudence de la politique budgétaire.** Néanmoins, l'inflation pourrait devenir imprévisible en cas de conditions météo défavorables (sécheresse ou graves inondations, comme récemment) ou d'une poursuite de l'instabilité des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants.

6. **Dans l'hypothèse où l'IDE et les flux de ressources des donateurs demeurent vigoureux à moyen terme, la position extérieure devrait rester maniable, selon les projections.** Le déficit du solde extérieur courant du Togo ne devrait guère diminuer à moyen terme : les importations sont projetées en augmentation du fait de l'absorption de l'aide étrangère et de l'accroissement de l'IDE. Les exportations devraient accélérer, largement en raison de l'augmentation des exportations de phosphates, mais une croissance durable des exportations exigera d'améliorer la compétitivité par des réformes pour améliorer l'environnement des affaires. Le financement extérieur devrait provenir principalement de l'allègement de dette et de l'augmentation des flux d'IDE. Selon les projections, les dons liés aux projets passeraient d'un niveau juste inférieur à 2 % du PIB en 2007 à 4¼ % du PIB en moyenne à long terme, le niveau moyen des prêts concessionnels liés aux projets atteignant 1½ % du PIB.

7. **Le scénario de référence tient compte des opérations d'apurement des arriérés envers les institutions multilatérales achevées en 2008 et fait l'hypothèse d'une livraison complète de l'allègement de dette classique ainsi que de l'assistance intérimaire de l'initiative PPTE.** ²¹ Conformément aux directives du CVD, le scénario de référence ne tient pas compte de la livraison d'assistance PPTE, IADM et bilatérale ou multilatérale au delà de l'assistance PPTE après le point d'achèvement. ²² L'évolution des indicateurs de la dette du Togo tenant compte de l'incidence totale de l'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE, de l'IADM et de l'assistance bilatérale ou multilatérale au-delà de l'initiative PPTE est présentée dans un scénario de substitution spécifique au pays.

B. Analyse de viabilité de la dette

Viabilité de la dette extérieure

8. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure du Togo demeurent supérieurs aux seuils indicatifs pertinents sur une période prolongée** (tableau 1a, figure 1). La VAN de la dette extérieure diminue d'un niveau de 71,5 % du PIB en 2007 à 42,9 % du PIB en 2008 et demeure supérieure au seuil indicatif de 30 % jusqu'en 2015. La VAN du ratio de la dette extérieure aux recettes tombe au-dessous du seuil indicatif de 200 % en 2013. Inversement, les ratios du service de la dette demeurent inférieurs aux seuils indicatifs respectifs sur la totalité de la période de projection, ce qui reflète le fort degré de concessionnalité de la dette du Togo.

²¹ Les arriérés envers l'IDA et la BAfD ont été apurés en 2008 et le Togo a convenu des modalités d'apurement des arriérés avec la BEI, l'UE et le FIDA. Le Togo n'est pas encore parvenu à apurer ses arriérés avec le reste de ses créanciers multilatéraux.

²² Voir « Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries » (www.imf.org and IDA/SECM2007/0226, 03/05/2007).

9. **L'analyse de sensibilité indique que les perspectives de la dette extérieure du Togo dans le cadre du scénario de référence sont sujettes à des vulnérabilités considérables** (tableau 1b, figure 1). Les indicateurs de la dette du Togo selon le « scénario historique » sont moins favorables que dans le scénario de référence, ce qui montre que la mécanique de la dette dans le scénario de référence dépend de l'amélioration des résultats macroéconomiques par rapport aux résultats historiques relativement médiocres du Togo. En outre, les indicateurs se détériorent significativement sous divers chocs temporaires, en particulier celui sur le financement extérieur non créateur d'endettement. Ces chocs poussent les indicateurs de la VAN au-delà des seuils indicatifs pendant une période prolongée. Inversement, comme les nouveaux emprunts du Togo sont supposés être contractés à des conditions fortement concessionnelles, les chocs n'affectent les indicateurs du service de la dette que dans une mesure moindre. Les indicateurs du service de la dette demeurent bien inférieurs au seuil respectif, sauf pour le choc (composite) le plus extrême, auquel cas le ratio du service de la dette aux recettes franchit le seuil indicatif correspondant pendant plusieurs années.

10. **La fourniture intégrale de l'allègement de dette de l'initiative PPTE, de l'IADM et d'une éventuelle assistance bilatérale et multilatérale au-delà de l'initiative PPTE, améliorerait considérablement les perspectives de la dette extérieure du Togo.** Comme le montre le scénario de substitution spécifique au pays, l'arrivée au point d'achèvement et la fourniture complète de l'assistance ci-dessus qui en résulterait ramènerait tous les indicateurs de la dette extérieure sensiblement au-dessous des seuils indicatifs correspondants. Un scénario de substitution de l'AVD de 2007 qui supposait une amélioration des perspectives macroéconomiques et un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM parvenait à des résultats similaires.

Viabilité de la dette du secteur public

11. **L'incorporation de l'importante dette publique intérieure du Togo dans l'analyse fait ressortir la vulnérabilité du scénario de référence** (tableau 2a, figure 2). Le poids de la dette intérieure du Togo est comparativement élevé, ce qui reflète des années de mauvaise gestion budgétaire et d'accumulation d'arriérés intérieurs, ainsi que la nécessité de recapitaliser des banques en difficulté. La VAN de la dette publique totale devrait demeurer relativement élevée au cours des cinq prochaines années selon les projections, à plus de 50 % du PIB et plus de 200 % des recettes, respectivement. Étant donné l'amélioration supposée des perspectives macroéconomiques et le fort degré projeté de concessionnalité du financement dans le scénario de référence, les ratios de la dette chuteraient néanmoins régulièrement à long terme. Cependant l'évolution des indicateurs de la dette serait sensible à une variété de chocs, lesquels augmenteraient à long terme le niveau de l'endettement et du service de la dette.

12. **La mécanique de la dette publique totale est particulièrement vulnérable aux chocs sur la croissance, mais aussi à la dépréciation du taux de change réel** (tableau 2b,

figure 2). La livraison complète au point d'achèvement retenu en hypothèse de l'allègement de dette PPTE, IADM ainsi qu'au-delà du cadre PPTE réduit ces vulnérabilités, comme le montre le scénario de substitution. Les trois indicateurs fondés sur la VAN seraient substantiellement plus bas que dans le scénario de référence et diminueraient encore au cours de la période de projection.

C. Conclusion

13. **L'AVD montre que le Togo demeure surendetté, malgré la forte réduction de l'endettement réalisée par les mécanismes classiques d'allègement de la dette, la fourniture attendue de l'assistance intérimaire PPTE et les opérations d'apurement d'arriérés en 2008.** Dans le scénario de référence, les indicateurs de la VAN demeurent bien supérieurs à leurs seuils indicatifs pendant la plus grande partie de la période de projection, ce qui souligne l'importance d'un allègement de dette additionnel. L'allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE, IADM et au-delà de l'assistance PPTE améliore sensiblement les perspectives de la dette extérieure du Togo. Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'AVD de 2007.

14. **Les scénarios de substitution et les tests paramétrés font ressortir la vulnérabilité des perspectives de la dette extérieure du Togo.** Parvenir à des perspectives de dette extérieure robustes dépendra d'une accélération soutenue de la croissance réelle du PIB, de solides performances des exportations et des recettes, ainsi que d'une gestion prudente de la dette. L'inclusion de l'importante dette intérieure du Togo dans l'analyse renforce les conclusions de l'AVD de la dette extérieure et fait ressortir la vulnérabilité des perspectives de la dette togolaise.

Tableau 1a. Togo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005-2028 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique	Écart-type	Projections							2008-2013		2014-2028	
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne	2018	2028	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	77.1	84.7	88.2			59.9	58.6	57.0	54.0	50.7	47.3		33.9	25.0		
dont : dette ext. contractée ou garantie par l'État (DECC)	77.1	84.7	88.2			59.5	57.9	56.1	52.9	49.4	45.9		31.8	22.8		
Variation de la dette extérieure	-16.2	7.6	3.5			-28.4	-1.3	-1.6	-3.0	-3.3	-3.3		-1.8	-1.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés (nets)	-4.7	-0.7	-5.7			7.8	3.7	0.4	-0.8	-0.9	-1.0		-1.1	-1.3		
Déficit des trans. courantes hors intérêts	3.3	4.7	4.5	4.1	2.2	10.4	8.8	6.7	4.4	4.1	4.0		3.6	3.5		3.6
Déficit de la balance des biens et services	16.9	19.5	20.5			27.0	26.9	25.0	23.3	22.6	22.0		20.8	21.4		
Exportations	40.3	42.3	41.9			40.4	43.6	44.9	45.5	46.1	46.7		47.9	49.3		
Importations	57.2	61.8	62.5			67.5	70.6	70.0	68.9	68.8	68.8		68.8	70.7		
Transferts courants nets (signe moins = entrées)	-12.4	-14.7	-15.9	-10.8	3.3	-16.8	-18.4	-18.5	-18.1	-17.7	-17.3		-16.9	-17.4		-16.9
dont : officiels	-1.2	-1.4	-1.7			-1.8	-3.8	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3		-4.3	-4.4		
Autres flux de transactions courantes (- = sorties nettes)	-1.2	-0.2	-0.2			0.2	0.2	0.2	-0.8	-0.9	-0.8		-0.4	-0.5		
IDE nets (signe moins = entrées)	-2.2	-3.4	-2.5	-2.9	1.1	-2.5	-3.8	-4.5	-4.0	-4.0	-4.0		-4.0	-4.1		-4.0
Dynamique endogène de la dette 2/	-5.8	-1.9	-7.7			-0.1	-1.3	-1.8	-1.2	-1.0	-1.0		-0.6	-0.6		
Denominator: 1+g+r+gr	1.1	1.1	1.1			1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1		1.1	1.1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.0	1.9	1.9			0.4	0.4	0.4	1.0	1.0	0.9		0.6	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-2.9	-1.5			-0.6	-1.7	-2.2	-2.1	-2.0	-1.9		-1.2	-1.0		
Contribution des variations des prix et des taux de ch	-6.8	-0.9	-8.1				
Résiduel (3-4) 3/	-11.6	8.3	9.2			-36.2	-5.0	-2.0	-2.2	-2.4	-2.3		-0.8	0.3		
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0			-33.6	-3.5	-22.1	-0.6	-0.5	-0.6		-0.5	-0.7		
VAN de la dette extérieure 4/	71.5			42.9	43.5	43.3	41.4	39.0	36.4		25.5	18.1		
en pourcentage des exportations	170.4			106.0	99.7	96.5	90.9	84.4	77.8		53.2	36.7		
VAN de la DECGE	71.5			42.5	42.9	42.5	40.3	37.6	34.9		23.5	15.8		
en pourcentage des exportations	170.4			105.2	98.2	94.5	88.4	81.6	74.6		48.9	32.1		
en pourcentage des recettes publiques	421.2			256.3	247.2	241.2	221.2	206.8	191.7		128.9	87.0		
Ratio service de la dette/exportations (en %)	34.9	29.0	26.9			5.0	3.8	3.5	5.8	6.7	7.3		5.1	3.2		
Ratio service de la DECGE/exportations (en %)	9.3	8.4	8.5			5.0	3.8	3.5	5.8	6.7	7.3		5.1	3.2		
Ratio service de la DECGE/recettes (en %)	23.8	21.1	21.0			12.1	9.5	8.9	14.5	17.0	18.9		13.5	8.6		
Total des besoins de financement bruts (milliards \$EU)	0.3	0.3	0.3			0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2		0.2	0.3		
Déficit trans. courantes hors intérêts stabilisant ratio dette	19.5	-2.9	0.9			38.8	10.1	8.3	7.4	7.4	7.3		5.4	4.4		
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (pourcentage)	1.2	3.9	1.9	1.1	2.5	0.8	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.3	3.5	4.0	3.6	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	7.8	1.2	10.6	3.7	8.4	18.0	2.2	2.4	2.4	2.4	2.0	4.9	2.0	2.9	2.1	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	2.3	2.6	2.5	2.1	0.5	0.6	0.7	0.7	1.8	2.0	2.0	1.3	1.7	1.4	1.6	
Croissance des exportations de B&S (\$EU, en %)	6.6	10.3	11.8	10.2	12.6	14.6	13.6	9.7	8.0	7.9	7.5	10.2	5.6	10.0	6.1	
Croissance des importations de B&S (\$EU, en %)	10.8	13.7	13.9	9.4	11.5	28.4	10.1	5.6	4.9	6.4	6.1	10.2	5.6	10.0	5.9	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (%)	32.9	32.9	32.7	32.8	32.6	32.2	32.7	34.8	33.1	33.8	
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	15.7	16.9	17.0			16.6	17.3	17.6	18.2	18.2	18.2		18.2	18.2	18.2	
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		0.3	0.6		
dont : dons	0.0	0.0	0.0			0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2		0.2	0.4		
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1		
Financements équivalents à des dons (en % du PIB) 8/			3.7	5.5	5.9	5.2	5.2	5.2		5.2	5.3	5.3	
Fin. équivalents à des dons (% des fin. extérieurs) 8/			63.6	72.3	76.0	81.0	81.2	80.9		81.8	81.0	81.2	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (millions de \$EU)	2.1	2.2	2.5			3.0	3.1	3.3	3.6	3.8	4.0		5.3	9.3		
Croissance PIB nominal en dollars	9.1	5.2	12.7			18.9	5.3	6.5	6.5	6.5	6.1	8.3	5.6	7.0	5.7	
VAN de la DECGE (milliards de dollars EU)	1.8			1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4		1.2	1.5		
(VANt-VANt-1)/PIBt-1 (pourcentage)			-20.9	2.6	2.4	0.4	-0.2	-0.6	-2.7	-0.2	0.3	0.0	

Source : simulations des services du FMI.

1/ Dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Recouvre le financement exceptionnel (c'est-à-dire variations des arriérés et allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts; et les ajustements de valeur.

Les projections tiennent compte en outre de la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ À supposer que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Les financements équivalents à des dons incluent les dons accordés directement à l'État et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 1b.Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2008-2028
(en pourcentage)

	Projections																				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB																					
Scénario de référence	43	43	42	40	38	35	32	29	27	25	23	22	22	21	20	19	19	18	17	17	16
A. Scénarios de rechange																					
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	43	43	45	43	41	38	36	33	32	32	32	32	33	33	34	34	34	34	33	33	33
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	43	43	43	41	39	37	35	32	30	29	28	27	27	27	27	26	26	26	26	25	25
A3. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	43	43	12	12	12	12	12	12	11	11	11	11	11	12	12	12	13	13	13	13	13
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	43	45	47	44	41	38	35	32	29	28	26	25	24	23	22	21	21	20	19	18	17
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	43	48	56	53	50	47	44	41	39	36	33	31	29	27	25	23	21	20	19	18	17
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	43	46	49	46	43	40	37	33	31	29	27	26	25	24	23	22	22	21	20	19	18
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	43	53	63	61	58	55	51	48	46	43	39	36	33	30	28	25	22	21	20	19	18
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	43	58	79	76	72	68	65	61	58	54	49	45	41	37	34	30	27	24	23	22	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	43	61	60	57	53	49	45	41	38	35	33	32	30	29	28	27	26	25	24	24	22
Ratio VA de la dette/exportations																					
Scénario de référence	105	98	94	88	82	75	68	61	56	52	49	47	45	43	42	40	39	37	36	35	32
A. Scénarios de rechange																					
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	105	99	100	95	89	82	76	70	66	66	66	67	69	70	71	71	71	71	70	68	66
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	105	96	93	86	77	68	59	50	42	35	29	23	19	15	12	9	6	3	1	-1	-2
A3. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	105	98	27	27	27	26	25	24	23	23	23	23	24	25	25	26	26	27	27	28	27
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	105	98	94	88	82	75	68	61	56	52	49	47	45	43	42	40	39	37	36	35	32
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	105	127	162	153	143	133	123	113	106	100	91	85	79	73	68	63	58	54	51	49	45
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	105	98	94	88	82	75	68	61	56	52	49	47	45	43	42	40	39	37	36	35	32
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	105	122	141	134	125	117	109	101	95	89	81	75	69	63	57	52	47	43	41	39	36
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	105	138	178	169	159	149	139	129	123	115	105	95	87	79	71	64	57	52	49	46	42
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	105	98	94	88	82	75	68	61	56	52	49	47	45	43	42	40	39	37	36	35	32
Ratio VA de la dette/recettes																					
Scénario de référence	256	247	241	221	207	192	176	160	147	137	129	123	118	114	110	106	103	99	95	91	87
A. Scénarios de rechange																					
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	256	249	245	227	215	203	190	176	167	160	154	151	149	147	146	144	143	141	140	139	137
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2/	256	241	237	215	195	175	153	131	110	92	75	61	50	40	31	22	15	9	3	-1	-5
A3. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	256	247	69	68	68	67	66	63	61	60	60	61	63	65	67	68	70	71	72	74	74
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	256	258	265	243	228	211	193	176	162	151	142	135	130	126	122	117	113	109	104	100	96
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	256	276	317	293	277	261	244	227	213	200	184	170	159	148	137	127	116	108	103	99	93
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	256	265	278	255	238	221	202	184	169	158	149	142	136	132	127	123	118	114	109	105	100
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	256	307	361	334	318	301	283	265	251	235	214	197	181	166	151	137	123	113	108	103	96
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	256	335	447	415	396	376	355	334	318	299	271	247	225	205	185	166	147	134	127	120	112
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	256	350	341	313	293	271	249	226	208	195	182	174	167	162	156	151	145	140	134	129	123

Tableau 1b (suite).Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2008-2028
(en pourcentage)

	Service de la dette/exportations																			
Scénario de référence	5	4	3	6	7	7	8	8	7	5	5	4	4	3	3	4	4	4	3	3
A. Scénarios de rechange																				
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	5	4	3	6	7	8	8	8	7	6	5	4	4	4	5	5	6	7	7	7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	5	4	4	6	7	8	8	7	6	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
A3. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	5	4	3	1	2	2	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2
B. Tests paramétrés																				
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	5	4	3	6	7	7	8	8	7	5	5	4	4	3	3	4	4	4	3	3
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	5	4	5	9	10	11	11	11	10	9	11	10	9	8	8	8	8	7	5	5
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	5	4	3	6	7	7	8	8	7	5	5	4	4	3	3	4	4	4	3	3
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	5	4	4	7	8	9	9	9	8	9	10	9	8	8	8	8	7	6	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des choes d'un demi écart type	5	4	5	9	10	10	11	11	9	11	14	12	11	11	10	10	10	8	5	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	5	4	3	6	7	7	8	8	7	5	5	4	4	3	3	4	4	4	3	3
	Ratio service de la dette/recettes																			
Scénario de référence	12	9	9	15	17	19	20	20	17	14	13	11	10	9	9	9	9	9	9	9
A. Scénarios de rechange																				
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	12	9	8	14	17	20	21	22	19	15	13	12	11	11	12	13	14	16	18	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	12	9	9	15	18	20	20	20	16	13	13	11	11	11	11	11	11	11	11	10
A3. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	12	9	9	4	5	6	7	8	7	6	6	5	4	3	4	4	4	4	4	4
B. Tests paramétrés																				
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	12	10	10	16	19	21	22	22	19	16	15	12	11	10	10	10	10	10	10	9
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	12	9	10	17	19	21	22	22	19	19	22	20	18	17	17	16	16	14	11	10
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	12	10	10	17	20	22	23	23	20	17	16	13	11	11	11	11	11	11	11	10
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	12	9	11	18	20	22	23	23	21	23	27	24	22	21	21	20	20	16	11	10
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des choes d'un demi écart type	12	10	13	22	24	26	27	28	24	28	36	32	29	28	27	26	26	20	14	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	12	13	13	21	24	27	28	29	25	20	19	16	14	13	13	13	13	13	13	12
<i>Pour mémoire:</i>																				
Élément don supposé dans le financement résiduel (à savoir, financement requis en sus du cadre de référence) 6/	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Source : projections et simulations des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt des nouveaux emprunts est supérieur de 2 points de pourcentage au scénario de référence, les délais de grâce et les échéances étant les mêmes que dans ce scénario.

3/ On suppose que la valeur des exportations se maintiendra en permanence au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes en pourcentage du PIB devrait revenir au niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire des niveaux d'importation).

4/ Comprend les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de diminution du taux de change dollar/monnaie locale, de sorte qu'il ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les scénarios hormis A2 (financement moins favorable) où les conditions des nouveaux financements sont définies à la note 2.

Tableau 2a. Togo : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-2028 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne	Ecart type	Estimation					Projections			
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13 Moyenne	2018	2028
Dette du secteur public 1/	101.4	106.1	106.8			80.2	83.6	73.9	67.5	61.9	56.7		36.5	25.1
dont : libellée en devises	80.9	80.5	82.1			59.0	57.8	55.9	52.8	49.3	45.8		31.7	22.7
Variation de la dette du secteur public	14.9	4.8	0.7			-26.6	3.4	-9.7	-6.4	-5.5	-5.2		-2.8	-1.1
Flux générateurs d'endettement identifiés	...	-8.6	-10.8			-29.8	-3.5	-23.9	-3.0	-2.8	-2.4		-1.4	-1.3
Déficit primaire	1.5	1.9	-0.2	-0.1	2.3	1.3	1.2	0.2	-0.8	-0.7	-0.6	0.1	0.1	0.2
Recettes et dons	16.9	18.3	18.7			19.2	21.8	22.6	22.8	22.8	22.8		22.8	22.9
dont : dons	1.2	1.4	1.7			2.7	4.5	5.0	4.6	4.6	4.6		4.6	4.7
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.4	20.2	18.5			20.6	23.1	22.8	22.0	22.1	22.2		22.9	23.1
Dynamique automatique de la dette	...	-10.4	-10.6			-8.7	-2.5	-2.8	-2.2	-2.1	-1.8		-1.5	-1.6
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	...	-2.3	-2.6			-4.4	-2.3	-2.6	-2.0	-1.9	-1.8		-1.5	-1.5
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	...	1.6	-0.6			-3.6	0.1	0.6	0.9	0.7	0.6		-0.2	-0.5
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-3.8	-2.0			-0.8	-2.3	-3.2	-2.8	-2.6	-2.4		-1.3	-1.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	...	-8.1	-8.0			-4.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	0.0			-22.4	-2.2	-21.3	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit de la privatisation (néгатif)	0.0	-0.1	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			-4.1	-2.2	-2.2	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			-18.3	0.0	-19.1	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	...	13.3	11.5			3.2	6.9	14.2	-3.3	-2.7	-2.8		-1.4	0.3
Autres indicateurs de viabilité														
VAN de la dette du secteur public	20.5	25.7	91.2			63.3	68.5	60.3	54.9	50.3	45.8		28.1	18.2
dont : libellée en devises	0.0	0.0	66.6			42.2	42.8	42.4	40.2	37.6	34.8		23.4	15.8
dont : dette extérieure	66.6			42.2	42.8	42.4	40.2	37.6	34.8		23.4	15.8
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du se
Besoins de financement bruts 2/	7.8	13.5	11.1			4.0	3.9	3.8	3.9	4.1	4.1		3.9	4.2
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	121.2	140.4	488.5			329.1	313.7	267.2	240.6	220.7	200.7		123.6	79.3
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	130.3	151.9	537.5			381.7	395.0	342.5	301.7	276.1	251.6		154.7	99.8
dont : dette extérieure 3/	392.2			254.1	246.7	240.7	220.8	206.4	191.3		128.6	86.8
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	23.6	24.0	24.3			23.6	18.6	22.5	24.8	22.0	22.2		14.8	8.0
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	25.4	26.0	26.7			27.4	23.4	28.8	31.1	27.5	27.8		18.5	10.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-13.4	-2.8	-0.8			28.0	-2.1	9.9	5.6	4.8	4.6		2.9	1.3
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.2	3.9	1.9	1.1	2.5	0.8	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.3	3.5	4.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.3	2.6	2.5	2.1	0.5	0.6	0.7	0.7	1.8	2.1	2.0	1.3	1.8	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentag	-0.6	-3.4	0.1	0.8	1.2	1.1	0.9	0.1	-0.4	-2.3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréc	13.1	-10.3	-10.2	-4.0	11.5	-5.5
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	7.7	0.3	1.3	1.5	5.3	4.8	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.3	2.0	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, e	0.2	0.1	-0.1	0.0	0.2	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	32.9	32.9	32.7	32.8	32.6	32.2	32.7	34.8	33.1

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données couvrent la dette brute de l'administration centrale.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b.Togo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2008-2028

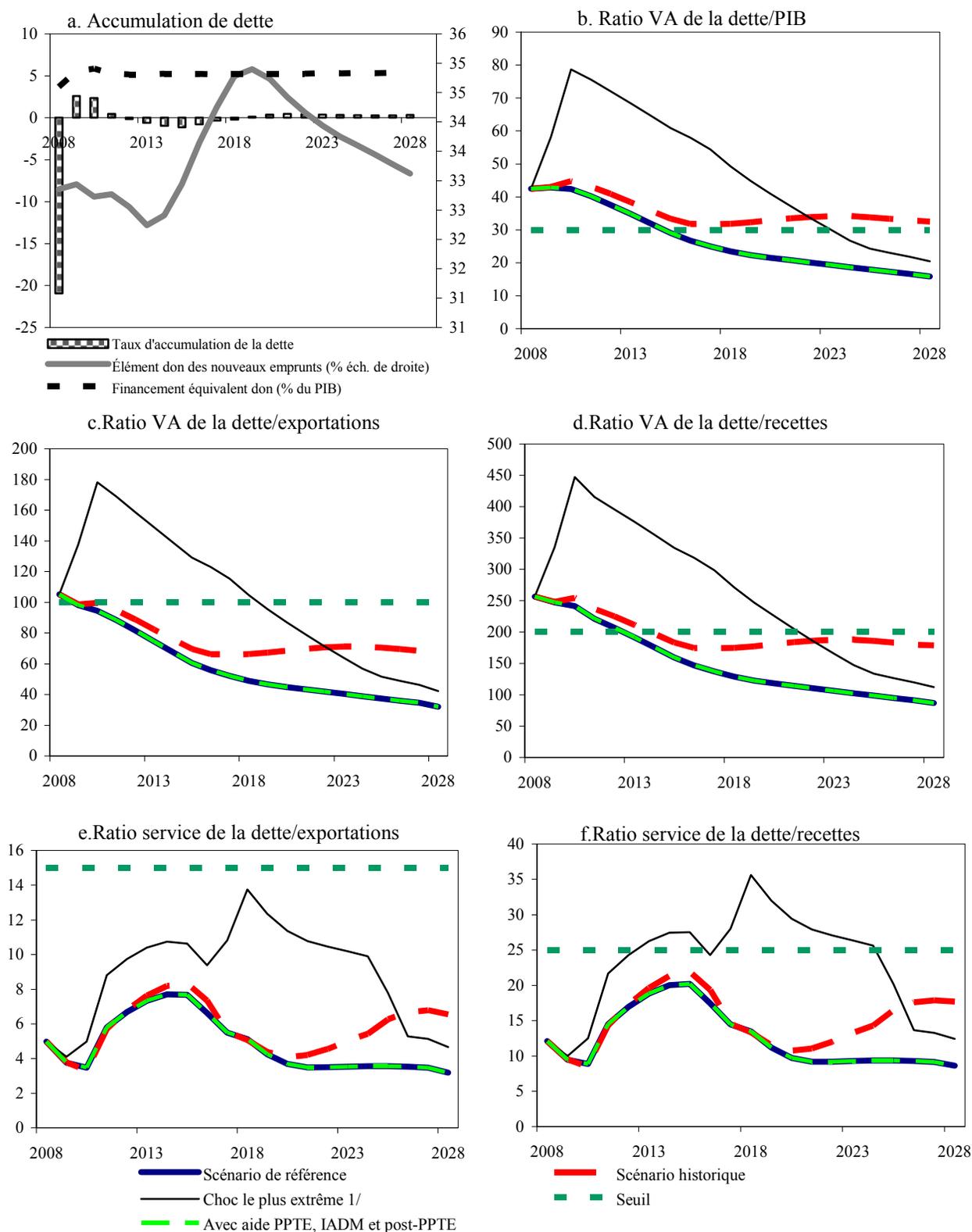
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	63	69	60	55	50	46	28	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	63	68	60	56	53	49	34	28
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	63	68	60	56	53	50	39	42
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	63	69	60	54	50	46	32	40
A4. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	63	69	30	27	25	23	16	16
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	63	72	67	62	58	55	44	52
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	63	69	62	56	50	46	28	21
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	63	70	64	58	54	50	34	21
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	63	86	76	69	64	59	40	32
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	63	78	69	62	56	50	29	18
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	329	314	267	241	221	201	124	79
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	329	311	263	241	226	210	139	107
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	329	312	263	242	228	213	162	162
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	323	291	242	230	227	226	215	216
A4. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	329	314	133	119	110	101	69	69
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	329	326	292	268	252	236	189	222
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	329	317	273	243	222	200	123	92
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	329	320	279	252	233	213	140	82
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	329	394	337	304	281	258	175	140
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	80	93	82	74	67	61	37	25
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	24	19	22	25	22	22	15	8
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	24	19	23	23	23	24	20	9
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	24	19	23	25	23	24	20	24
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	24	19	34	30	36	36	39	38
A4. Scénario de rechange : fourniture intégrale de l'allègement PPTE, IADM et post-PPTE	23	18	22	16	12	12	9	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	24	19	24	29	29	31	29	33
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	24	19	23	28	27	24	17	10
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	5	4	5	6	6	6	5	2
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	5	4	6	7	7	7	7	5
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	5	4	6	10	-5	7	1	0

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est celle du scénario de référence moins un écart type divisée par la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

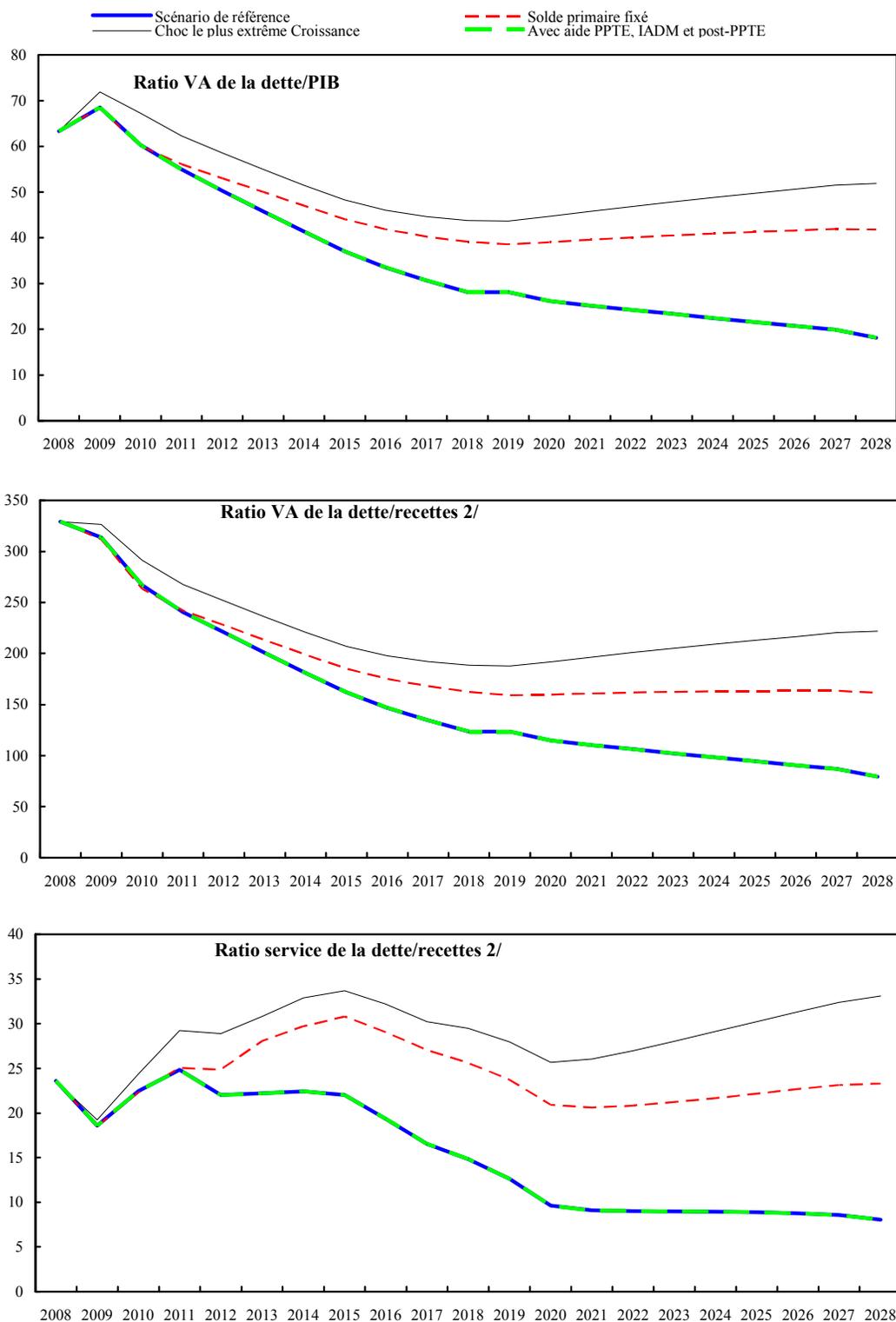
Graphique 1. Togo : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2008-2028 1/



Source : Projections et simulations des services du FMI.

1/ Le choc le plus extrême correspond à la combinaison de B1-B4 en utilisant des demis écarts types.

Graphique 2.Togo : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2008-2028 1/



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le choc le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2018.

2/ Les recettes comprennent les dons.